



# Rapport annuel

au 31 décembre 2025

## LBPAM ISR PRO ALTO

Part I, Part MH

### FORME JURIDIQUE DE L'OPCVM

FCP de droit français

### CLASSIFICATION

N/A

Document public

LBP AM – 36, Quai Henri IV – 75004 Paris

LBP AM est une société de gestion agréée auprès de l'AMF sous le n° GP-20000031 SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 12 138 931,20 euros – 879 553 857 RCS Paris

[lbpam.com](http://lbpam.com)

# Sommaire

## **Orientation des placements**

## **Rapport de gestion**

## **Comptes annuels**

Bilan actif

Bilan passif

Hors bilan

Compte de résultat

Annexes

## **Certification du contrôleur légal des comptes**

## OBJECTIF DE GESTION

L'objectif du FCP est double :

- chercher à réaliser une performance supérieure de 2 % à celle de l'€STR capitalisé, sur un horizon d'investissement minimum recommandé de 2 ans; et
- mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

## INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

Le FCP n'est pas géré par rapport à un indice de référence. Cependant, la performance du FCP peut être comparée *a posteriori* à celle de l'indice €STR.

L'€STR est le taux d'intérêt de référence du marché monétaire qui reflète le coût des emprunts au jour le jour appliqué par les banques de la zone euro. Il est calculé par la Banque centrale européenne (BCE) et publié sur le site Internet [www.emmi-benchmarks.eu](http://www.emmi-benchmarks.eu).

**Le FCP n'étant pas indiciel, sa performance pourra s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence, en fonction des choix de gestion qui auront été opérés.**

## STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

La Société de Gestion est en charge des stratégies d'allocation entre les marchés, ainsi que de l'exposition en actions, de l'exposition en titres d'État et des investissements en OPCVM et FIA.

### STRATÉGIES UTILISÉES

Le choix des titres se fait en deux étapes: la première consiste à analyser un univers de valeurs (ci-après, l'« **Univers d'Analyse** ») à partir de critères d'investissement socialement responsables (ISR), afin de déterminer le seuil de sélectivité de 25 % des valeurs de l'Univers d'Analyse (comprenant les trois filtres suivants: comité d'exclusion, exclusions définies par le label ISR français et note quantitative), la note moyenne ISR que le FCP devra dépasser (ci-après la « Note Moyenne Améliorée »), et la seconde vise à sélectionner les titres, dont certains pourraient ne pas être inclus dans l'Univers d'Analyse mais respecteraient néanmoins les contraintes du Label ISR français.

1. L'Univers d'Analyse, constitué des valeurs qui composent les indices Bloomberg Euro-Aggregate et ICE BofAML Euro HY Constrained restreint au BB et B et faisant l'objet d'une analyse ESG, est analysé à partir de critères d'investissement socialement responsable (ISR), afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse de la Société de Gestion, et ainsi de déterminer la Note Moyenne Améliorée.

Cette analyse se fonde sur un outil propriétaire multi-source de notation extra-financière développé en interne. La notation extra-financière des émetteurs, qui s'applique à l'ensemble des classes d'actifs, repose sur 4 piliers permettant une analyse pragmatique et différenciante :

- La gouvernance responsable: ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein de chaque émetteur (par exemple, pour des entreprises: évaluer l'équilibre des pouvoirs, la rémunération des dirigeants ou encore l'éthique des affaires);
- La gestion durable des ressources: ce pilier permet par exemple d'étudier pour chaque émetteur les impacts environnementaux et le capital humain (par exemple, qualité des conditions de travail, gestion des relations avec les fournisseurs);
- La transition énergétique: ce pilier permet par exemple d'évaluer pour chaque émetteur sa stratégie en faveur de la transition énergétique (par exemple, démarche de réduction des gaz à effet de serre, réponse aux enjeux de long terme);
- Le développement des territoires: ce pilier permet par exemple d'analyser pour chaque émetteur sa stratégie en matière d'accès aux services de base.

Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation extra-financières.

La méthodologie mise en place par la Société de Gestion permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations. L'analyse réalisée par la Société de Gestion est dépendante de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs considérés

La liste d'exclusions de la Société de Gestion, ainsi que celle définie par le label ISR Français, servent de second filtre. En effet, à côté des valeurs exclues par le label ISR Français, un comité d'exclusion, propre à la Société de Gestion, établit une liste d'exclusions après analyse des controverses ou allégations ESG, définies notamment comme des violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. La liste d'exclusions inclut également des émetteurs appartenant à des secteurs controversés comme par exemple le tabac, les jeux d'argent et le charbon selon les critères définis par la Société de gestion.

In fine, la Société de Gestion reste seule juge de l'opportunité d'un investissement et de la qualité extra-financière de l'émetteur, qui est exprimée selon une note finale comprise entre 1 et 10 – la note ISR de 10 représentant une forte qualité extra-financière et celle de 1 une faible qualité extra-financière.

La construction du portefeuille permet ainsi d'obtenir une Note Moyenne Améliorée, une note moyenne ISR du portefeuille meilleure que la note moyenne ISR de l'Univers d'Analyse après élimination de 25 % des valeurs en conformité avec le label ISR (comprenant les trois filtres suivants: comité d'exclusion, exclusion du label ISR français et note quantitative). Toutes les valeurs de l'Univers d'Analyse (hors valeurs interdites, validées par le comité d'exclusion ou hors valeurs exclues selon le label ISR français) sont donc éligibles au FCP, à condition que la note moyenne extra-financière du FCP respecte la condition ci-dessus. Avec cette approche en amélioration de note qui correspond à une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion, la Société de Gestion met en place la stratégie ISR du portefeuille.

### **2. Au terme de cette analyse, la Société de Gestion sélectionne les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières**

La stratégie d'investissement repose sur une gestion flexible et réactive qui cherche à s'articuler autour de trois principaux moteurs de performance potentielle :

- (i) Obligations: le portefeuille sera principalement investi en obligations de la zone OCDE. Le portefeuille est également construit à partir d'un scénario macroéconomique. Ce scénario économique permet à la Société de Gestion de définir la sensibilité. Il permet également de définir l'allocation pays/secteurs. Le portefeuille sera constitué principalement de titres que la Société de Gestion considère comme étant de catégorie *investment grade* avec une diversification possible dans la limite de 20 % sur des titres « à caractère spéculatif » ou non notés. L'objectif est de maintenir une durée de vie moyenne courte et que la sensibilité du fonds reste entre -1 et 4. En fonction du scénario macro retenu, le risque de taux résultant de ce portefeuille obligataire pourra être éventuellement couvert par la Société de Gestion de façon flexible par des futures de taux.
- (ii) Actions et volatilité : l'OPCVM sera exposé au risque actions de l'OCDE en fonction des anticipations des gérants entre -10 % et 15 %.

L'analyse qualitative permet de chiffrer le potentiel et le risque de l'investissement envisagé et s'appuie notamment sur: la valorisation des actions, l'appréciation du cycle économique et monétaire, l'analyse graphique des prix ainsi que sur les éléments liés au positionnement des investisseurs sur l'indice action considéré

Les investissements en actions porteront sur les principaux indices actions européens et américains en fonction de leur potentiel d'appréciation estimé par la Société de Gestion, ajusté du risque ex-ante de l'indice. Ces investissements seront réalisés sur les indices sélectionnés soit via futures ou options, soit via OPCVM ou FIA. Par ailleurs afin de viser à optimiser le rendement ajusté du risque et également pour pouvoir tirer parti de marchés actions baissiers, des investissements indexés à la volatilité des actions pourront être réalisés à hauteur d'une allocation d'un poids maximum de 10 %. Ils se feront via des OPCVM ou FIA indiciaires sélectionnés en fonction de leur performance historique ajustée du risque.

- (iii) Diversifications et stratégies de valeurs relatives: l'OPCVM pourra être investi en obligations convertibles, obligations indexées sur l'inflation, futures sur dividendes et autres investissements de diversification susceptibles d'offrir un rendement ajusté du risque favorable. Par ailleurs des stratégies de valeurs relatives seront mises en œuvre. Elles consistent à opérer de façon simultanée des investissements à l'achat et à la vente sur des grands indices actions ou taux afin de tirer parti de divergences entre différents secteurs, zone géographique (OCDE) et segments de maturité pour les obligations.

La volatilité ex-ante du fonds, sur un historique de 52 semaines, ne devra pas dépasser 3 %.

L'objectif de risque maximum exprimé en volatilité ex-ante calculée sur un historique de 52 semaines s'élève à 3 %. Hebdomadairement, la volatilité ex-ante 52 semaines est calculée: en cas de dépassement des 3 %, les risques sont réduits (vente ou couverture des actifs risqués suivant les anticipations de la gestion) afin de ramener la volatilité dans la limite.

Les titres sont sélectionnés principalement au sein de l'Univers d'Analyse; ils peuvent également être sélectionnés, en dehors de l'Univers d'Analyse, sur le marché des titres de créance libellés en euro ou dans une devise d'un pays

membre de l'OCDE et émis par les émetteurs publics, privés et/ou quasi-public, dans la limite de 10 % de l'Univers d'Analyse et dans le respect des contraintes du Label définies ci-avant. La Société de Gestion s'assurera que l'Univers d'Analyse retenu constitue un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du FCP.

En tout état de cause, conformément au Label ISR français, le portefeuille est constitué en permanence à 90 % de son actif net (calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière : titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessus ; ces titres d'États peuvent représenter 30 % maximum de l'actif net du FCP. Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra-financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratégestes macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR.

## TECHNIQUES ET INSTRUMENTS UTILISÉS

### 1. Actifs (hors dérivés intégrés)

#### ■ Actions

Néant.

#### ■ Titres de créance et instruments du marché monétaire

##### • Nature des instruments utilisés :

Le FCP pourra investir, jusqu'à 100 % de l'actif, en émissions du secteur public et du secteur privé (obligations à taux fixes et à taux variables, et/ou indexés et/ou convertibles, EMTN non structurés) de la zone OCDE. Les titres d'États peuvent représenter 30 % maximum de l'actif net du FCP.

Les investissements en instruments du marché monétaire (OPCVM ou FIA, dépôts, BTF, TCN) pourront être utilisés pour ajuster la sensibilité du fonds ou servir de supports d'investissement.

Le FCP est investi principalement dans des titres de catégorie « *investment grade* », en application de la méthode de Bâle (laquelle prévoit qu'en cas de notation du titre par les principales agences existantes (Standard & Poor's, Moody's, Fitch), la note d'agence retenue est (i) la note la plus basse des deux meilleures, si le titre est noté par trois agences au moins ; ou (ii) la moins bonne des deux notes, si le titre n'est noté que par deux agences ; ou (iii) la note délivrée par l'unique agence qui aura noté le titre, si le titre n'est noté que par une seule agence) ou une notation jugée équivalente par la Société de Gestion, sous réserve de l'éligibilité de l'émetteur au regard de l'analyse interne du profil rendement/risques du titre (rentabilité, crédit, liquidité, maturité).

Le FCP pourra également investir sur les obligations non notées ou à caractère spéculatif (maximum 20 %). Les titres non notés devront bénéficier d'une évaluation interne par la Société de Gestion.

La Société de Gestion procède à une analyse interne du risque de crédit pour sélectionner ou céder un titre. Elle ne recourt pas mécaniquement et exclusivement à des notations fournies par les agences de notation mais intègre sa propre analyse du profil rendement/risques du titre (rentabilité, crédit, liquidité, maturité), pour décider de son l'acquisition du titre, et de sa conservation à l'actif ou de sa cession.

##### • Répartition dette privée/publique :

La répartition des titres entre dette publique et dette privée est effectuée en fonction des anticipations de la Société de Gestion.

##### • Duration :

La duration des titres choisis doit permettre le respect de la contrainte de sensibilité globale du FCP de -1 à 4.

#### ■ Parts ou actions d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissement de droit étranger

Le FCP pourra investir jusqu'à 10 % de son actif en parts ou actions de FIA ou OPCVM. Il peut s'agir des OPCVM ou FIA indiciels cotés. Ces OPC peuvent être notamment spécialisés sur les stratégies de gestion auxquelles le FCP n'a pas recours dans le cadre de sa stratégie d'investissement. Cette diversification restera accessoire et a pour but de créer de la valeur ajoutée, dans un cadre de risque maîtrisé.

Sur opportunités, des investissements peuvent être réalisés via des OPC spécialisés sur la thématique *small cap*, dans la limite de 10 % de l'actif net.

De même, des investissements peuvent être réalisés via des OPC spécialisés sur la thématique pays émergents, actions ou obligations, dans la limite de 10 % de l'actif net.

Le FCP se réserve la possibilité d'acquérir des parts ou actions d'OPC gérés par la Société de Gestion et/ou des entités du groupe La Banque Postale et/ou des entités du groupe Aegon et/ou des entités du groupe Natixis Investment Managers.

S'il ne s'agit pas d'OPC internes, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par le FCP et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. Par ailleurs, ces OPC n'auront pas nécessairement une approche ISR. En tout état de cause, la Société de Gestion du FCP privilégiera la sélection d'OPC ayant une démarche ISR compatible avec sa propre philosophie.

### 2. Instruments dérivés

Le FCP pourra investir sur les instruments financiers négociés sur les marchés à terme, réglementés, organisés ou de gré à gré, français ou étrangers (OCDE uniquement).

Ainsi, les risques sur lesquels le gérant pourra intervenir :

- Action
- Taux
- Change

Natures des interventions, de l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- Couverture
- Exposition

Nature des instruments utilisés :

- Futures
- Options
- Swaps - Forwards
- Change à terme
- Dérivés de crédit (*Credit Default Swaps*, ou CDS, sur indice ou sur entité unique (« single name »))

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- Couverture ou exposition du risque de taux et de crédit
- Couverture partielle du risque de change
- Couverture ou exposition actions

Les contrats à terme sont utilisés en achat et en vente comme substituts, peu onéreux et liquides, aux titres vifs pour couvrir et/ou exposer le portefeuille aux marchés.

Les options sur actions ou indices consistent en des positions acheteuses ou vendeuses pour ajuster l'exposition du portefeuille aux marchés.

Les options sur les marchés à terme de taux d'intérêt consistent en des positions acheteuses ou vendeuses d'options pour tirer profit d'un mouvement de hausse ou de baisse de la volatilité des marchés, des positions en spread (achat et vente d'une option du même type) pour exposer le portefeuille à la baisse de la volatilité des marchés ou, de manière directionnelle, à l'évolution des marchés de taux

Les swaps de taux sont utilisés comme substitut aux titres vifs pour exposer ou couvrir le portefeuille face à l'évolution des taux d'intérêt lorsqu'ils se révèlent plus intéressants financièrement que ces derniers. Un swap représente un échange. Un swap de taux est un contrat d'échange entre deux contreparties d'un taux fixe contre un taux variable, ou inversement, afin d'annuler ou d'augmenter le risque de taux auquel on est exposé.

Les swaps d'inflation sont utilisés comme substitut aux titres vifs pour exposer ou couvrir le portefeuille face à l'évolution de l'inflation lorsqu'ils se révèlent plus intéressants financièrement que ces derniers.

Les contrats d'échange sur rendement global (*Total Return Swap* ou TRS, pour un maximum de 100 % de l'actif net) visent à échanger la performance entre un indice monétaire et un indice de référence *Investment Grade* ou *High Yield*, par exemple un indice représentatif du marché crédit à des fins de couverture et/ou de manière provisoire à des fins d'exposition. Les contreparties utilisées dans le cadre de contrats d'échange sur rendement global sont des établissements financiers ayant leur siège social dans l'OCDE et de notation minimale BBB- au moment de l'exécution de la transaction. Les indices sous-jacents à ces instruments respectent les orientations de l'ESMA sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM (ESMA/2012/832). Ces indices ont une fréquence de re-balancement au minimum semestrielle, notamment pour les CDS sur indices Itraxx/CDX, sans coût significatif pour le portefeuille du FCP.

## ORIENTATION DES PLACEMENTS

Credit Default Swap (CDS) sur entité unique ("*single name*") : le FCP pourra intervenir sur les CDS *single name* jusqu'à 100 % de son actif net. L'achat de CDS *single name* est possible à des fins de couverture. Les positions acheteuses de CDS *single name*, sans détention du titre correspondant, ne sont pas autorisées dans le FCP. L'exposition via la vente de CDS *single name* est possible à condition de respecter la stratégie ESG du portefeuille.

La limite d'engagement sur l'ensemble de ces marchés est de 100 % de l'actif net de l'OPCVM.

La somme de l'exposition sur les marchés ne pourra excéder 200 % de l'actif.

Les instruments dérivés sont utilisés de façon discrétionnaire, sans mise en place de stratégies systématiques.

### 3. Titres intégrant des dérivés

Le fonds n'utilisera pas de titres intégrant des dérivés à l'exception des titres suivants :

- les obligations *callable*,
- les obligations *puttable*,
- les éventuels bons ou droits de souscription acquis suite à des opérations affectant les titres en portefeuille.

### 4. Dépôts d'espèces

Afin de gérer sa trésorerie, le FCP pourra effectuer des dépôts auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit dans la limite de 100 % de l'actif net.

### 5. Emprunts d'espèces

Le fonds n'a pas vocation à être emprunteur d'espèces. Néanmoins, une position débitrice ponctuelle peut exister de manière temporaire en raison des opérations liées aux flux du fonds (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions rachats, etc.) dans la limite de 10 %.

### 6. Opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres

#### ■ Nature des opérations utilisées

Aux fins d'une gestion efficace du portefeuille, le FCP peut effectuer des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres (des opérations de prises et mises en pension livrées contre espèces, des opérations de prêts et emprunts de titres).

#### ■ Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion

Ces opérations ont vocation à assurer l'objectif de gestion et notamment à permettre la saisie d'opportunité sur les marchés en vue d'améliorer la performance du portefeuille, d'optimiser la gestion de la trésorerie ainsi que les revenus du FCP.

#### ■ Types d'actifs pouvant faire l'objet de ces opérations

Les actifs pouvant faire l'objet de ces opérations sont des titres éligibles à la stratégie d'investissement (titres de créance et instruments des marchés obligataire et monétaire tels que décrits dans la rubrique « Actifs (hors dérivés intégrés) »).

#### ■ Niveau d'utilisation envisagé et autorisé

Le FCP peut intervenir sur des opérations de cession(s) temporaire(s) dans la limite d'une fois l'actif et sur des opérations d'acquisition(s) temporaire(s) dans la limite d'une fois l'actif.

Le niveau d'utilisation envisagé sur les opérations de cession temporaire et sur les opérations d'acquisition temporaire sera, pour chacune d'entre elles, inférieur à 30 % de l'actif net.

#### ■ Critères déterminant le choix des contreparties

Une procédure de sélection des contreparties avec lesquelles ces opérations sont passées permet de prévenir le risque de conflit d'intérêts lors du recours à ces opérations.

Des informations complémentaires relatives à la procédure de choix des contreparties figurent à la rubrique « frais et commissions ».

Les contreparties utilisées dans le cadre d'opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres sont des établissements financiers ayant leur siège social dans l'OCDE et de notation minimale BBB- au moment de l'exécution de la transaction.

#### ■ Rémunération

Des informations complémentaires figurent à la rubrique « Frais et commissions ».

### 7. Contrats constituant des garanties financières

Le FCP peut, pour la réalisation de son objectif de gestion, recevoir et consentir des garanties financières, en titres ou en espèces, et réinvestir les espèces reçues en garantie uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme, dans des obligations d'État de haute qualité, dans des prises en pension de titres éligibles à la stratégie d'investissement ou en dépôts auprès d'établissement de crédit.

Les garanties financières reçues respectent les règles suivantes:

- Qualité de crédit des émetteurs: les garanties financières reçues en titres sont soit des obligations d'État de l'OCDE, soit des obligations supranationales, soit des obligations sécurisées (sans limite de maturité);
- Liquidité: les garanties financières reçues autrement qu'en espèces doivent être liquides et négociées à des prix transparents;
- Corrélation: les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie;
- Diversification: le risque de contrepartie dans des transactions de gré à gré ne peut excéder 10 % de l'actif net; l'exposition à un émetteur de garantie donné n'excède pas 20 % de l'actif net;
- Conservation: toute garantie financière reçue est détenue auprès du dépositaire du FCP ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle, ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle.

Conformément à sa politique interne de gestion des garanties financière, la Société de Gestion détermine:

- Le niveau de garantie financière requis; et
- Le niveau de décote applicable aux actifs reçus au titre de garantie financière, notamment en fonction de leur nature, de la qualité de crédit des émetteurs, de leur maturité, de leur devise de référence et de leur liquidité et volatilité.

La Société de Gestion procédera, selon les règles d'évaluation prévues dans ce prospectus, à une valorisation quotidienne des garanties reçues sur une base de prix de marché (*mark-to-market*). Les appels de marge seront réalisés conformément aux termes des contrats de garantie financière.

### PROFIL DE RISQUE

Les risques associés aux investissements et techniques employées par le fonds et auxquels s'expose l'investisseur sont:

- **Risque de perte en capital:** l'investisseur est averti du risque que la performance du FCP ne soit pas conforme à ses objectifs et qu'une perte en capital (valeur de rachat inférieure à la valeur de souscription) n'est pas à exclure.
- **Risque actions:** en raison de la stratégie d'investissement du FCP, le porteur est exposé au risque des actions entre -10 % et 15 % et la valeur du FCP peut baisser significativement.
- **Risque de change:** La devise de référence du fonds est l'euro. La valeur liquidative du FCP peut baisser si la devise de ces placements baisse face à l'euro avec une amplitude plus forte que l'évolution du titre acheté en devise locale.
- **Risque discrétionnaire:** le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés actions. Le gérant peut ne pas sélectionner les titres les plus performants.
- **Risque de taux:** il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêt. Il est mesuré par la sensibilité. En période de hausse (en cas de sensibilité positive) ou de baisse (en cas de sensibilité négative) des taux d'intérêt, la valeur liquidative du FCP pourra baisser de manière significative.
- **Risque de crédit:** ce risque est lié à la capacité d'un émetteur à honorer ses engagements. La dégradation de signature d'un émetteur d'obligations peut ainsi entraîner une baisse de la valeur des obligations dans lesquelles le fonds a investi.
- **Risque lié à l'investissement dans des obligations convertibles:** La valeur des obligations convertibles dépend, entre autres, des facteurs: taux, crédit, action, prix de l'option intégrée dans l'obligation convertible. Ces éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.
- **Risque lié à l'investissement dans des titres à haut rendement:** Le FCP doit être considéré comme en partie spéculatif à hauteur maximum de 20 % et s'adressant plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investissements dans des titres dont la notation est basse ou inexistante. Ainsi, l'utilisation de titres « haut rendement » pourra entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.
- **Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme:** Ce recours pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative du FCP plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels le FCP est investi.
- **Risque de lié à l'utilisation de produits de gré à gré (dérivés) ou à celui résultant des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres:** le FCP est exposé au risque de non-paiement par la contrepartie avec laquelle l'opération est négociée. Ce risque peut se matérialiser par une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Outre le risque de contrepartie présenté ci-dessus, les risques associés aux opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres peuvent notamment être des risques de liquidité, juridique (il s'agit du risque de rédaction inadéquate des contrats conclus avec les contreparties) et opérationnels (risque de règlement livraison).

- **Risque de durabilité:** tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de l'exposition du portefeuille, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les sociétés en portefeuille via une série de mécanismes, notamment: 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des pertes ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) un coût du capital plus élevé et 5) des amendes ou risques réglementaires. Des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont intégrés dans le processus de gestion du portefeuille afin de prendre en compte les risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement.

## ■ ORIENTATION DES PLACEMENTS

Les risques accessoires associés aux investissements et techniques employées par le FCP sont :

- **Risque lié aux investissements sur les petites et moyennes capitalisations** : L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les actions de petites et moyennes capitalisations, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques de volatilité entraînant une baisse de la valeur liquidative du FCP plus importante et plus rapide.
- **Risque lié aux investissements sur les marchés émergents** : L'investissement sur les marchés émergents comporte un degré de risque élevé en raison de la situation politique et économique de ces marchés qui peut affecter la valeur des investissements du FCP. Leurs conditions de fonctionnement et de surveillance peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. En outre, un investissement sur ces marchés implique des risques liés aux restrictions imposées aux investissements étrangers, aux contreparties, à la volatilité de marché plus élevée, au retard dans les règlements / livraisons, ainsi qu'à la liquidité réduite sur certaines lignes composant le portefeuille du FCP.

## DURÉE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE

La durée de placement recommandée est supérieure à 2 ans.

## INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT L'OPCVM

Néant

## COMMENTAIRE DE GESTION

### Conjoncture économique et financière

Le premier trimestre 2025 a été marqué par l'investiture de Donald Trump aux États-Unis et la prise de fonction de son administration. Dès le début de son mandat, des rumeurs de taxes douanières plus graduelles qu'anticipées ont stimulé l'appétit pour le risque des investisseurs. Malgré les incertitudes concernant les probables hausses de droits de douane, les investisseurs sont restés optimistes sur l'Europe, se concentrant sur les initiatives de paix entre la Russie et l'Ukraine. À la fin du trimestre, les marchés financiers ont connu une volatilité accrue, principalement en raison des incertitudes économiques et géopolitiques. Les craintes liées à l'inflation et les menaces accrues de nouveaux droits de douane globaux ont intensifié cette nervosité, tandis que les données économiques ont révélé une détérioration de la confiance des consommateurs et une baisse des dépenses des ménages, notamment aux États-Unis. Les indices de volatilité, souvent appelés indices de la peur, ont fortement augmenté, reflétant l'inquiétude des investisseurs face aux incertitudes croissantes. Du côté des entreprises, les résultats publiés début 2025 ont été globalement positifs des deux côtés de l'Atlantique. Cependant, la volatilité a augmenté avec l'irruption de la start-up chinoise DeepSeek dans l'écosystème de l'intelligence artificielle, mettant sous pression la valorisation des entreprises du secteur. La déception concernant les résultats de Nvidia a impacté le secteur technologique américain, tandis que le contexte géopolitique a bénéficié au secteur de la défense. En matière de politique monétaire, la réunion de la Banque centrale européenne s'est conclue par une nouvelle baisse de 0,25 % de ses taux directeurs. De son côté, la Fed a adopté une approche plus prudente, préférant ne pas intervenir, alors que l'inflation ne baissait plus aux États-Unis et que l'application du programme du nouveau président américain pourrait être assez inflationniste. Cette divergence de politique monétaire a favorisé la rotation géographique des flux en faveur de la zone euro.

Le deuxième trimestre 2025 s'est inscrit dans la continuité d'un environnement mondial contrasté, marqué par des divergences croissantes entre les grandes zones économiques, des incertitudes politiques persistantes et des ajustements progressifs des marchés financiers. Aux États-Unis, la croissance a continué de faire preuve de résilience mais sous tension, avec une activité soutenue par la consommation des ménages et un marché du travail toujours dynamique. L'arrivée de la nouvelle administration Trump a renforcé les anticipations de relance budgétaire, notamment via des baisses d'impôts et des dépenses d'infrastructure, ce qui a alimenté la confiance des entreprises et des marchés. Cependant, cette dynamique s'est accompagnée de tensions croissantes sur les prix et les taux. La Réserve fédérale a maintenu une posture de vigilance face aux risques inflationnistes, tandis que les marchés obligataires intégraient une prime de risque accrue liée à l'augmentation du déficit public. En Europe, la reprise est restée poussive. L'Allemagne, en proie à une crise politique majeure, a peiné à relancer sa demande intérieure, tandis que la France est restée confrontée à une instabilité politique persistante depuis la dissolution de l'Assemblée nationale en juin 2024. Cette incertitude a pesé sur la confiance des ménages et des entreprises, freinant la consommation et l'investissement. Les perspectives de croissance pour la zone euro ont été revues à la baisse, et les marchés actions européens sous-performent leurs homologues américains sur le trimestre. En Chine, le gouvernement a poursuivi ses efforts pour stabiliser son économie après les secousses du secteur immobilier. Pékin a mis en place des mesures ciblées pour soutenir les collectivités locales et contenir les risques systémiques, tout en maintenant une politique monétaire accommodante. La surcapacité industrielle et les tensions commerciales latentes, notamment avec les États-Unis, ont continué de peser sur les perspectives à moyen terme. Néanmoins, les marchés asiatiques ont bénéficié d'un regain d'intérêt des investisseurs à la recherche de diversification. Au global, sur le trimestre, les marchés actions ont globalement progressé, portés par les anticipations de relance budgétaire aux États-Unis et la résilience des bénéfices des grandes capitalisations. Toutefois, la volatilité restait élevée, notamment en Europe, où les incertitudes politiques et économiques freinaient les flux. Les taux souverains ont connu une remontée modérée, en ligne avec les anticipations de normalisation monétaire, tandis que les marges de crédit restaient contenues, soutenues par une liquidité abondante.

Le troisième trimestre 2025 s'est inscrit dans un contexte économique contrasté, marqué par une résilience modérée de l'activité mondiale et une forte sensibilité aux politiques monétaires et commerciales. En zone euro, la croissance a été révisée à la hausse à +1,2 % pour l'année, portée par la demande intérieure, les investissements publics (notamment en infrastructures et défense), et une amélioration du marché du travail. Le taux de chômage est resté bas (6,2 % en juillet), et les salaires réels ont progressé, soutenant la consommation. L'inflation, proche de la cible de la Banque centrale européenne, s'est stabilisée autour de 2,1 %, avec une modération des prix de l'énergie et des services. La Banque centrale européenne a maintenu ses taux directeurs inchangés, adoptant une approche prudente et dépendante des données. Aux États-Unis, la Fed a repris son cycle d'assouplissement monétaire, en

réponse à un ralentissement du marché de l'emploi et à une inflation toujours présente. Cette orientation a favorisé un regain d'appétit pour le risque sur les marchés financiers. Sur le plan géopolitique, les tensions commerciales, notamment liées aux nouveaux droits de douane américains sur les produits européens, ont alimenté l'incertitude. Toutefois, l'accord commercial entre les États-Unis et l'Union Européenne a permis de réduire partiellement cette incertitude. Les conflits en Ukraine et au Moyen-Orient restaient des sources de volatilité potentielle. Les marchés financiers ont bien réagi dans ce contexte : les actions ont affiché des performances solides, notamment dans les pays émergents, portés par l'Asie. Les obligations souveraines et d'entreprises ont également progressé, tandis que les marchés monétaires sont restés stables.

Le quatrième trimestre 2025 a une nouvelle fois été marqué par une actualité dense. En octobre, la prolongation du « shutdown » américain a accru les incertitudes budgétaires, tandis que la situation politique française est restée instable sans inquiéter les marchés. Le Japon s'est distingué par une réaction positive à l'arrivée d'une nouvelle Première ministre, et les tensions commerciales entre Washington et Pékin se sont apaisées après une rencontre bilatérale. Malgré quelques signaux de stress dans le secteur bancaire américain, la saison des résultats a rassuré, portée par la solidité du secteur technologique et de l'intelligence artificielle. En fin de mois, la Fed a abaissé ses taux de 0,25 %, alors que la Banque centrale européenne est restée en attente, tempérant les anticipations d'un assouplissement rapide. En novembre, un climat plus prudent s'est installé, alimenté par les valorisations très élevées des géants de la technologie et de l'IA, et par l'absence de données macroéconomiques officielles liée au « shutdown ». Les statistiques privées ont souligné un marché de l'emploi plus fragile, réduisant la probabilité d'une nouvelle baisse de taux par la Fed. Les résultats d'entreprise européens ont toutefois soutenu le sentiment de marché, qui s'est amélioré en fin de mois grâce à des discours plus conciliants des banques centrales et à l'espoir d'avancées diplomatiques sur le conflit russo-ukrainien. Décembre a marqué une phase de transition. La Fed a procédé à une nouvelle baisse de 0,25 %, et la Banque centrale européenne a maintenu ses taux et relevé ses projections de croissance. Parallèlement, l'actualité autour de l'intelligence artificielle est restée très riche, mêlant annonces d'innovations, ajustements de valorisations et prudence croissante des investisseurs. Ce mois a ainsi illustré un équilibre entre retenue et anticipation, concluant un trimestre où les marchés ont alterné phases de prudence et regain d'optimisme.

### Commentaire de gestion

En 2025, la stratégie est demeurée prudente, avec une gestion active des expositions dans un contexte de marchés contrastés.

L'exposition actions est restée globalement modérée, évoluant la majeure partie de l'année autour de 0 %, avec plusieurs phases de couverture aboutissant à une exposition temporairement négative au printemps. La gestion tactique a permis de saisir des opportunités ponctuelles, et l'année se termine sur un repositionnement plus constructif, autour de 3 %, tout en conservant un cadre prudent.

La sensibilité taux a été pilotée de façon dynamique, oscillant principalement entre 1 et 2,9. Après une phase de réduction au printemps, la sensibilité a été progressivement remontée au second semestre avant de se stabiliser en fin d'année sur un niveau intermédiaire.

La sensibilité crédit a connu une tendance haussière plus marquée, passant de niveaux proches de 1,3 en début d'année à un pic supérieur à 3,4 à l'automne, traduisant une exposition plus affirmée aux obligations d'entreprises. Une position de couverture sur le crédit est prise en fin d'année ramenant la sensibilité autour de sa moyenne historique.

Ainsi, l'année 2025 a été caractérisée par un positionnement mesuré, combiné à une gestion active des sensibilités permettant de s'adapter aux mouvements de marché et de maintenir un profil de risque maîtrisé.

## PERFORMANCES

L'indice de référence est ESTR Capitalisé (précompté) J

Performances	Fonds – Part MH	Indice de référence
Sur 1 an	3,93 %	2,24 %
Sur 3 ans	16,89 %	9,59 %
Sur 5 ans	14,72 %	9,07 %

Les performances sont présentées coupons réinvestis / dividendes réinvestis.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

## RISQUE GLOBAL

L'évaluation du risque global du portefeuille est réalisée par la méthode du calcul de l'engagement. L'engagement est limité réglementairement à 100 % de l'actif net.

Aucun des actifs de votre OPC n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de leur nature non liquide.

## PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE AU COURS DE L'EXERCICE

Titres	Acquisitions	Cessions	Total
OSTRUM SRI CASH M (C/D) EUR	78 702 285,68	2 897 390,18	<b>165 697 891,11</b>
DEUTSCHLAND REP 0.250% 15-02-27	19 459 439,04	—	<b>39 094 807,53</b>
BTF 0% 08-10-25	12 893 331,02	—	<b>25 824 025,73</b>
FRANCE O.A.T.I/L 0.100% 01-03-29	12 015 124,49	—	<b>24 049 534,56</b>
BTF 0% 22-04-26	11 832 504,33	—	<b>23 688 903,57</b>
UK TSY I/L GILT 0.125% 10-08-31	6 087 903,75	—	<b>12 111 079,18</b>
BTF 0% 04-03-26	5 973 420,49	—	<b>11 951 261,79</b>
DEUTSCHLAND I/L 0.100% 15-04-26	—	—	<b>10 110 744,80</b>
BTPS 3.150% 15-11-31	4 030 072,20	—	<b>8 079 227,00</b>
LBPAM ISR CONVERTIBLES EUROPE I	3 950 230,00	—	<b>6 399 336,50</b>

### EFFET DE LEVIER

Le niveau maximal de levier de l'OPC n'a pas été modifié au cours de l'exercice.

- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode de l'engagement : 210,00 %,
- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode brute : 300,00 %.

Le montant total de levier auquel l'OPC a recours est de :

- 137,51 % selon la méthode de l'engagement,
- 203,63 % selon la méthode brute.

Les garanties financières reçues ou données par l'OPC sont uniquement en espèces en Euro et réinvesties uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme ou en dépôts auprès d'établissements de crédit.

### CRITÈRES SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Le FCP relevant de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019, de plus amples informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales du FCP sont disponibles dans l'annexe SFDR du rapport de gestion.

### INFORMATIONS RELATIVES AUX CESSIONS ET ACQUISITIONS TEMPORAIRES DE TITRES (CATT) ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DE TYPE CONTRAT D'ÉCHANGE SUR RENDEMENT GLOBAL (TOTAL RETURN SWAP (TRS)) :

Le fonds n'a eu ni recours aux cessions et acquisitions temporaires de titres (CATT), ni aux Total Return Swap (TRS).

### OPCVM : INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

#### Exposition sous-jacente atteinte au travers des instruments financiers dérivés / Identité des contreparties à ces transactions financières dérivés / Type et montant des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Au cours de l'exercice sous revue, l'OPC a eu recours à des produits dérivés (Change à terme, CDS, Swaps de taux, Swaps d'inflation, Options sur Futures (sur indice, sur taux d'intérêt, sur obligation), Options sur indice, Futures sur indices, sur obligations, sur taux d'intérêt.).

À fin décembre 2025, le portefeuille comprenait les dérivés OTC suivants: 3 Collatéraux cash sur prêt emprunt.

Les contreparties à ces opérations étaient: BARCLAYS BK IRL; NOMURA FINANCIAL P; BNPP France.

Le montant total des collatéraux s'élevait à: 690 000,00 EUR.

### PROCÉDURE DE SUIVI ET DE SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES

Des critères de choix ont été sélectionnés. Tous les six mois, une notation reprenant ces critères est effectuée et est commentée en comité des intermédiaires.

Les intermédiaires sont retenus en fonction de la note obtenue et du nombre d'intermédiaires souhaité par le comité. Un classement est mis en place en fonction de la note et des objectifs de pourcentage de volumes sont attribués à chaque intermédiaire.

Ce choix donne lieu à une liste qui est mise à jour par le middle office et qui est consultable sur l'intranet de la société.

La direction des risques réalise de façon permanente le suivi des intermédiaires et contreparties, un reporting mensuel sur l'application de cette liste et des volumes de transactions réalisés avec chaque intermédiaire est produit.

La direction du contrôle interne effectue un contrôle de 2<sup>e</sup> niveau en s'assurant de l'existence et de la pertinence des contrôles réalisés par le middle office.

Durant l'exercice sous revue de l'OPCVM, la procédure de choix des intermédiaires a été appliquée et contrôlée. Aucun manquement significatif n'a été relevé.

### POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

LBP AM tient à la disposition de tous les porteurs, un document intitulé « Politique de vote » qui présente les conditions dans lesquelles elle exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPCVM dont elle assure la gestion.

Ce document est consultable au siège de la société ou sur son site Internet ou peut être adressé sur simple demande écrite auprès de LBP AM, 36 Quai Henri IV, 75004 Paris.

### COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMÉDIATION

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet de LBP AM : [www.lbpam.com](http://www.lbpam.com)

### FRAIS DE RECHERCHE RÉELS

Les frais de recherche de l'exercice réels sur le fonds sont :

- 0,01 % de l'actif net moyen pour la part FR0011758044,
- 0,00 % de l'actif net moyen pour la part FR0011758036.

## POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

### 1. Éléments qualitatifs

Dans le cadre de la mise en applications directives, et la gestion des OPC, les spécificités de politique de rémunération de la société de gestion retenues sont les suivantes:

- Les collaborateurs de LBP AM sont essentiellement rémunérés sur la base de leur salaire fixe et variable.
- La politique de rémunération mise en place au sein de LBP AM n'encourage pas les comportements à risques et aligne les risques pris par le personnel avec ceux des investisseurs et ceux de la société de gestion; elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion.
- Le montant individuel de rémunération variable pour un collaborateur est fonction :
  - de la performance globale individuelle du collaborateur, mesurée à travers l'évaluation de l'atteinte des objectifs de l'année, de sa tenue de poste et de son niveau d'engagement,
  - de la performance globale de LBP AM pour l'année considérée, qui permet de définir le pool de rémunérations variables pour l'ensemble des collaborateurs de LBP AM,
  - de l'équilibre entre la rémunération fixe et la rémunération variable.

La part variable individuelle revenant au collaborateur concerné sera déterminée sur la base de critères à la fois quantitatifs et qualitatifs, y compris la tenue de poste. Un équilibre est assuré entre ces critères qualitatifs et quantitatifs. Ces critères sont déterminés par le responsable hiérarchique de chaque collaborateur et reportés dans les formulaires des entretiens. Le niveau de performance général du collaborateur concerné sur l'année de référence est apprécié d'une manière formelle et globale par le manager, après échanges avec son collaborateur.

Les objectifs fixés lors de l'entretien doivent permettre de servir au mieux les intérêts de la Société et de ses investisseurs. Ils n'ont pas vocation à accroître le niveau des risques intrinsèques de l'activité de LBP AM.

- Personnel concerné: l'ensemble du personnel est concerné par cette politique.
- Personnel identifié: preneurs de risques.

Toute personne listée comme personnel identifié au sein de la politique – globalement ceux ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des OPC gérés et/ou ceux dont la rémunération se situe dans la même tranche que celle des preneurs de risque/personnel identifié, voit sa rémunération variable, lorsqu'elle est supérieure à 200 000 €, faire l'objet d'un paiement différé à hauteur de 50 %, par tiers sur 3 ans.

- Mise en place d'ajustement des risques a posteriori: les rémunérations peuvent être reprises par la mise en place de deux mécanismes sur la base de critères définis par la direction des risques et la DCCI et sur la décision du Comité des Rémunérations:
  - Restitutions: le Comité des rémunérations se réserve la possibilité de réclamer la restitution de tout ou partie de la rémunération variable déjà versée ou acquise, notamment lorsque le personnel identifié a contribué aux performances financières médiocres ou négatives, ou en cas de fraude.
  - Malus: ce mécanisme est activable sur décision du comité des rémunérations. L'acquisition ou le versement de la part différée n'est jamais garantie, elle est subordonnée au respect des conditions applicables (méthodologie d'évaluation des comportements risques et conformité des collaborateurs de la DDCI et de la Direction des Risques). Ce malus peut annuler tout ou partie les rémunérations variables non encore acquises ou versées.
- Le Comité des Nominations et des rémunérations (CNR) est composé de membres n'occupant pas de fonction exécutive au sein de LBP AM, et présidé par un des membres indépendants. Y participent également la DRH LBP AM, la direction de la Rémunération Groupe LBP et la CEO de LBP AM.

### 2. Éléments quantitatifs

Montant total des rémunérations sur l'exercice clos le 31 décembre 2025	
<b>Ensemble des CDI de la Société LBP AM sur l'année 2025</b>	
Fixes bruts	17 798 110 €
Variables + primes bruts	6 110 455 €
<b>Ensemble des gérants</b>	
Fixes bruts	4 126 142 €
Variables + primes bruts	2 423 170 €
<b>Ensemble des cadres supérieurs (hors gérants)</b>	
Fixes bruts	1 543 000 €
Variables + primes bruts	592 580 €

# Comptes annuels

<b>Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Titres financiers</b>		
<b>Actions et valeurs assimilées (A)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations convertibles en actions (B)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées (C)</b>	<b>120 435 038,96</b>	<b>146 178 499,10</b>
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	120 435 038,96	146 178 499,10
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances (D)</b>	<b>0,00</b>	<b>17 330 030,91</b>
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	17 330 030,91
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>	<b>8 730 694,75</b>	<b>17 392 485,96</b>
OPCVM	8 730 694,75	17 392 485,96
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	0,00
<b>Dépôts (F)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Instruments financiers à terme (G)</b>	<b>1 064 520,80</b>	<b>1 471 085,70</b>
<b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Prêts (I) (*)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres actifs éligibles (J)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)</b>	<b>130 230 254,51</b>	<b>182 372 101,67</b>
<b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>	<b>1 212 000,51</b>	<b>499 279,42</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>95 239,99</b>	<b>2 924 983,83</b>
<b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II</b>	<b>1 307 240,50</b>	<b>3 424 263,25</b>
<b>Total de l'actif I+II</b>	<b>131 537 495,01</b>	<b>185 796 364,92</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

<b>Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
<b>Capitaux propres :</b>		
Capital	126 584 122,28	172 429 899,98
Report à nouveau sur revenu net	0,00	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice	3 490 714,87	10 857 053,56
<b>Capitaux propres I</b>	<b>130 074 837,15</b>	<b>183 286 953,54</b>
<b>Passifs de financement II (*)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II)</b>	<b>130 074 837,15</b>	<b>183 286 953,54</b>
<b>Passifs éligibles :</b>		
<b>Instruments financiers (A)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme (B)</b>	<b>1 227 936,07</b>	<b>2 309 451,14</b>
<b>Emprunts (C) (*)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres passifs éligibles (D)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)</b>	<b>1 227 936,07</b>	<b>2 309 451,14</b>
<b>Autres passifs :</b>		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	160 523,92	38 703,81
Concours bancaires	74 197,87	161 256,43
<b>Sous-total autres passifs IV</b>	<b>234 721,79</b>	<b>199 960,24</b>
<b>Total Passifs : I+II+III+IV</b>	<b>131 537 495,01</b>	<b>185 796 364,92</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

<b>Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
<b>Revenus financiers nets</b>		
<b>Produits sur opérations financières :</b>		
Produits sur actions	0,00	0,00
Produits sur obligations	4 053 425,61	3 344 024,70
Produits sur titres de créances	359 786,52	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	599 549,56	297 136,05
Produits sur opérations temporaires sur titres	2 206,69	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres produits financiers	138 735,24	152 468,60
<b>Sous-total produits sur opérations financières</b>	<b>5 153 703,62</b>	<b>3 793 629,35</b>
<b>Charges sur opérations financières :</b>		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	-352 193,83	-297 956,16
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00	0,00
Autres charges financières	-7 400,62	-12 922,64
<b>Sous-total charges sur opérations financières</b>	<b>-359 594,45</b>	<b>-310 878,80</b>
<b>Total revenus financiers nets (A)</b>	<b>4 794 109,17</b>	<b>3 482 750,55</b>
<b>Autres produits :</b>		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	2 493,73	9 197,74
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
<b>Autres charges :</b>		
Frais de gestion de la société de gestion	-336 560,00	-347 512,85
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00
<b>Sous-total autres produits et autres charges (B)</b>	<b>-334 066,27</b>	<b>-338 315,11</b>
<b>Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)</b>	<b>4 460 042,90</b>	<b>3 144 435,44</b>
<b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>	<b>-2 242 038,45</b>	<b>120 813,77</b>
<b>Sous-total revenus nets I = (C+D)</b>	<b>2 218 004,45</b>	<b>3 265 249,21</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>		
Plus ou moins-values réalisées	5 124 980,58	4 856 178,15
Frais de transactions externes et frais de cession	-42 759,38	-60 107,25
Frais de recherche	-17 337,55	-20 552,22
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
<b>Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)</b>	<b>5 064 883,65</b>	<b>4 775 518,68</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)</b>	<b>-2 464 203,33</b>	<b>195 074,65</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)</b>	<b>2 600 680,32</b>	<b>4 970 593,33</b>

<b>Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-2 513 286,75	2 589 629,79
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	-6 599,99	4 764,02
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00
<b>Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)</b>	<b>-2 519 886,74</b>	<b>2 594 393,81</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)</b>	<b>1 191 916,84</b>	<b>26 817,21</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)</b>	<b>-1 327 969,90</b>	<b>2 621 211,02</b>
<b>Acomptes :</b>		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00	0,00
<b>Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Impôt sur le résultat V (*)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultat net I + II + III + IV + V</b>	<b>3 490 714,87</b>	<b>10 857 053,56</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

## A. Informations générales

### A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

#### A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif du FCP est double :

- chercher à réaliser une performance supérieure de 2 % à celle de l'€STR capitalisé, sur un horizon d'investissement minimum recommandé de 2 ans; et
- mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

#### A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Actif net Global en EUR	268 931 195,09	221 886 318,45	159 956 573,31	183 286 953,54	130 074 837,15
<b>Part LBPAM ISR PRO ALTO I en EUR</b>					
Actif net	0,00	0,00	0,00	0,00	40 085 258,16
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00000
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	1 002,13
Plus et moins- values nettes unitaire non distribuées	0,00	0,00	0,00	0,00	3,33
Distribution unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,00	0,00	1,62
Crédit d'impôt unitaire (1)	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000 (1)
<b>Part LBPAM ISR PRO ALTO M en EUR</b>					
Actif net	268 931 195,09	221 886 318,45	159 956 573,31	183 286 953,54	89 989 578,99
Nombre de titres	272 900	229 100	156 092	168 264	79 487
Valeur liquidative unitaire	985,45	968,51	1 024,75	1 089,28	1 132,12
Distribution unitaire sur plus et moins- values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	31,03
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-7,16	17,33	-16,81	29,54	0,00
Distribution unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,00	0,00	27,08
Crédit d'impôt unitaire (1)	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000 (1)
Capitalisation unitaire sur revenu	2,68	7,80	13,83	19,40	0,00

(1) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

## A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Le FCP est conforme aux règles et méthodes comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des OPCVM et FIA

La devise de comptabilité est l'EURO.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et à l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

- Les instruments financiers cotés sont évalués à la valeur boursière, coupons courus inclus (cours clôture jour).

Toutefois, les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion.

- les OPCVM ou FIA sont évalués à la dernière valeur liquidative connue.
- Titres de créances et assimilés négociables :

À l'exception des Bons émis par les États de la zone Euro dont le cours est diffusé sur des bases de données représentatives ou contribué par des spécialistes de marché, les titres de créances négociables et assimilés sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

- Les acquisitions et cessions temporaires de titres :
  - pour les prêts de titres, la créance représentative des titres prêtés est évaluée à la valeur du marché des titres.
  - pour les emprunts de titres, les titres empruntés ainsi que la dette représentative des titres empruntés sont évalués à la valeur du marché des titres.
  - pour les collatéraux : s'agissant des titres reçus en garantie dans le cadre des opérations de prêts de titres, l'OPCVM a opté pour une présentation en annexe du rapport annuel de la liste des titres reçus et de la dette correspondant à l'obligation de restitution de ceux-ci.
  - Les titres reçus en pension sont inscrits en compte à leur date d'acquisition, pour la valeur fixée au contrat. Pendant la durée de détention des titres, ils sont maintenus à cette valeur augmentée des intérêts courus à recevoir. Les titres donnés en pension sont sortis du portefeuille au jour de l'opération de pension et la créance correspondante est inscrite à l'actif du bilan, permettant une évaluation boursière des titres. La dette représentative des titres donnés en pension est affectée au passif du bilan à la valeur fixée au contrat augmentée des intérêts courus à payer.
- Les opérations portant sur des instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociées sur des marchés organisés français ou étrangers sont valorisées à la valeur de marché selon les modalités arrêtées par la Société de Gestion. Les contrats sur marchés à terme sont valorisés au cours de compensation.
- Les opérations à terme, fermes ou conditionnelles ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré, autorisées dans le cadre de cet OPCVM, sont valorisées à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la Société de Gestion. Les contrats d'échanges de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché, en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt), aux taux d'intérêt et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature. Les dérivés sur événements de crédit (CDS) sont valorisés selon la méthode standard publiée par l'International Swaps and Derivatives Association « Upfront standard ISDA ».

### Méthode de comptabilisation

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille sont comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du revenu encaissé.

**Frais de gestion**

	Frais facturés au FCP	Assiette	Taux / Barème Part	
			Part I	Part MH
1.	Frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services	Actif net	1 % TTC maximum	0,70 % TTC maximum
2.	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant	
3.	Commissions de mouvement	Assiette	Société de gestion	Dépositaire
		Transaction / Opération	Néant	Néant
4.	Commission de surperformance	Actif net	Néant	

Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des 4 blocs de frais évoqués ci-dessus :

- les contributions dues pour la gestion de ce FCP en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le FCP) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex: Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex. procédure de class action).

**Frais de fonctionnement et autres services :**

Ces frais font l'objet d'un prélèvement sur la base d'un forfait de 0,05 %.

Ce taux forfaitaire peut être prélevé quand bien même les frais réels de fonctionnement et autres services seraient inférieurs à celui-ci et, à l'inverse, si les frais réels de fonctionnement et autres services étaient supérieurs à ce taux le dépassement de ce taux serait pris en charge par la Société de Gestion.

Ces frais de fonctionnement et autres services servent à couvrir les :

- Frais d'enregistrement et de référencement des fonds
- Frais d'information clients et distributeurs
- Frais des données
- Frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.
- Frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs
- Frais opérationnels
- Frais liés à la connaissance client

La Société de Gestion a mis en place un compte de recherche. Ces frais de recherche facturés au FCP s'ajouteront donc aux frais mentionnés plus haut et seront au maximum de 0.02 % de l'actif net.

**Affectation des sommes distribuables**

*Définition des sommes distribuables*

Les sommes distribuables sont constituées par :

- Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

- Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

*Modalités d'affectation des sommes distribuables :*

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part I et M	Capitalisation et/ou distribution et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation et/ou distribution et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion

## B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

### B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025	31/12/2024
<b>Capitaux propres début d'exercice</b>	<b>183 286 953,54</b>	<b>159 956 573,31</b>
<b>Flux de l'exercice :</b>		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	49 461 739,66	28 717 807,38
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-109 678 895,86	-15 901 775,08
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	4 460 042,90	3 144 435,44
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	5 064 883,65	4 775 518,68
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-2 519 886,74	2 594 393,81
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>	<b>130 074 837,15</b>	<b>183 286 953,54</b>

### B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

#### B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
<b>Part LBPAM ISR PRO ALTO I</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	40 000,00000	40 006 600,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	40 000,00000	40 006 600,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	40 000,00000	
<b>Part LBPAM ISR PRO ALTO M</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	8 471	9 455 139,66
Parts rachetées durant l'exercice	-97 248	-109 678 895,86
Solde net des souscriptions/rachats	-88 777	-100 223 756,20
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	79 487	

### B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
<b>Part LBPAM ISR PRO ALTO I</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part LBPAM ISR PRO ALTO M</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

### B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
LBPAM ISR PRO ALTO I FR0011758036	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	EUR	40 085 258,16	40 000,00000	1 002,13
LBPAM ISR PRO ALTO M FR0011758036	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	EUR	89 989 578,99	79 487	1 132,12

## C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

### C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

#### C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 +/-	Pays 2 +/-	Pays 3 +/-	Pays 4 +/-	Pays 5 +/-
<b>Actif</b>						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>						
Futures	-3 050,29	NA	NA	NA	NA	NA
Options	5 874,64	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
<b>Total</b>	<b>2 824,35</b>					

#### C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	120 435,04	117 922,04	2 513,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	95,24	0,00	0,00	0,00	95,24
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-74,20	0,00	0,00	0,00	-74,20
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	NA	-5 824,01	0,00	0,00	0,00
Options	NA	-1 653,40	10 523,18	0,00	0,00
Swaps	NA	-20 655,00	20 655,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>89 789,63</b>	<b>33 691,18</b>	<b>0,00</b>	<b>21,04</b>

## C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	[3 - 6 mois] (*) +/-	[6 - 12 mois] (*) +/-	[1 - 3 ans] (*) +/-	[3 - 5 ans] (*) +/-	[5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
	<b>Actif</b>						
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	2 629,76	4 589,66	172,66	22 851,68	21 316,80	51 515,93	17 358,54
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	95,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-74,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>							
Futures	0,00	0,00	0,00	-1 279,61	12 543,87	-16 868,03	-220,24
Options	0,00	0,00	0,00	10 523,18	0,00	-1 653,40	0,00
Swaps	0,00	20 655,00	0,00	0,00	-21 700,00	1 800,00	-755,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>2 650,80</b>	<b>25 244,66</b>	<b>172,66</b>	<b>32 095,25</b>	<b>12 160,67</b>	<b>34 794,50</b>	<b>16 383,30</b>

(\*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

**C1e. Exposition directe sur le marché des devises**

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 JPY +/-	Devise 3 GBP +/-	Devise 4 AUD +/-	Devise N Autres devises +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	4 598,23	2 042,09	923,41	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	47,87
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-2,82	-8,93	-3,20	-59,24	0,00
<b>Hors-bilan</b>					
Devises à recevoir	0,00	50,85	3 566,70	0,00	0,00
Devises à livrer	-4 577,20	-2 105,94	-4 476,31	0,00	0,00
Futures options swaps	69,93	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>88,14</b>	<b>-21,93</b>	<b>10,60</b>	<b>-59,24</b>	<b>47,87</b>

**C1f. Exposition directe aux marchés de crédit(\*)**

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
<b>Actif</b>			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	96 667,55	23 767,49	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	-22 200,00
<b>Solde net</b>	<b>96 667,55</b>	<b>23 767,49</b>	<b>-22 200,00</b>

(\*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

## C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
<b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b>		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
BNP PARIBAS FRANCE	84,14	0,00
GOLDMAN SACHS INTL LTD	110,47	0,00
NOMURA FINANCIAL PRODUCTS EUROPE GMBH	113,38	0,00
SOCIETE GENERALE PAR	23,99	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
BARCLAYS BANK IRELAND PLC	410,66	0,00
BNP PARIBAS FRANCE	410,79	0,00
Dépôt de garantie espèces versé		
<b>Opérations figurant au passif du bilan</b>		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
BARCLAYS BANK PLC (DE)	0,00	412,08
GOLDMAN SACHS INTL LTD	0,00	35,99
SOCIETE GENERALE PAR	0,00	24,32
ROYAL BANK OF CANADA PARIS	0,00	12,68
NATIXIS	0,00	0,50
BNP PARIBAS FRANCE	0,00	502,69
Dettes		
Collatéral espèces		
NOMURA FINANCIAL PRODUCTS EUROPE GMBH	0,00	130,18

**C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion**

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

**C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement**

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

**C4. Exposition sur les prêts pour les OFS**

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

## D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

### D1. Créances et dettes : ventilation par nature

Nature de débit/crédit	31/12/2025
<b>Créances</b>	
Ventes à règlement différé	390 546,25
Collatéraux	821 454,26
<b>Total des créances</b>	<b>1 212 000,51</b>
<b>Dettes</b>	
Frais de gestion fixe	30 344,88
Collatéraux	130 179,04
<b>Total des dettes</b>	<b>160 523,92</b>
<b>Total des créances et des dettes</b>	<b>1 051 476,59</b>

### D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
<b>Part LBPAM ISR PRO ALTO I</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	7 623,49
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,27
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	0,00
Pourcentage de frais de recherche	0,00
<b>Part LBPAM ISR PRO ALTO M</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	328 936,51
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,19
Rétrocessions des frais de gestion	2 493,73
Frais de recherche	17 337,55
Pourcentage de frais de recherche	0,01

### D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	749 139,55
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
<b>Total</b>	<b>749 139,55</b>

## D4. Autres informations

## D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

## D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions			0,00
Obligations			3 243 239,23
	FR001400SWX7	BQ POSTALE 3.5% 01-04-31 EMTN	1 751 923,82
	FR0014014065	BQ POSTALE 3.5% 02-12-32	1 491 315,41
TCN			0,00
OPC			7 370 578,75
	FR0010470609	LBPAM ISR CONVERTIBLES EUROPE I	1 631 152,00
	FR0013188752	OSTRUM ISR CASH EONIA Part Z2	139 992,84
	FR0010392951	OSTRUM SRI CASH Part M	5 599 433,91
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>10 613 817,98</b>

## D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

## D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>2 218 004,45</b>	<b>3 265 249,21</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter</b>	<b>2 218 004,45</b>	<b>3 265 249,21</b>
Report à nouveau	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>2 218 004,45</b>	<b>3 265 249,21</b>

## Part LBPAM ISR PRO ALTO I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>64 919,88</b>	<b>0,00</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>64 919,88</b>	<b>0,00</b>
Report à nouveau	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>64 919,88</b>	<b>0,00</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	64 800,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	119,88	0,00
Capitalisation	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>64 919,88</b>	<b>0,00</b>
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>		
Nombre de parts	40 000,00000	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	1,62	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

## Part LBPAM ISR PRO ALTO M

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>2 153 084,57</b>	<b>3 265 249,21</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>2 153 084,57</b>	<b>3 265 249,21</b>
Report à nouveau	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>2 153 084,57</b>	<b>3 265 249,21</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	2 152 507,96	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	576,61	0,00
Capitalisation	0,00	3 265 249,21
<b>Total</b>	<b>2 153 084,57</b>	<b>3 265 249,21</b>
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>		
Nombre de parts	79 487	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	27,08	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

## D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>2 600 680,32</b>	<b>4 970 593,33</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter</b>	<b>2 600 680,32</b>	<b>4 970 593,33</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>2 600 680,32</b>	<b>4 970 593,33</b>

## Part LBPAM ISR PRO ALTO I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>133 501,83</b>	<b>0,00</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>133 501,83</b>	<b>0,00</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>133 501,83</b>	<b>0,00</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	133 501,83	0,00
Capitalisation	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>133 501,83</b>	<b>0,00</b>
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

## Part LBPAM ISR PRO ALTO M

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>2 467 178,49</b>	<b>4 970 593,33</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>2 467 178,49</b>	<b>4 970 593,33</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>2 467 178,49</b>	<b>4 970 593,33</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	2 466 481,61	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	696,88	0,00
Capitalisation	0,00	4 970 593,33
<b>Total</b>	<b>2 467 178,49</b>	<b>4 970 593,33</b>
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>		
Nombre de parts	79 487	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	31,03	0,00

## E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

## E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Code ISIN	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>				<b>119 685 899,41</b>	<b>92,01</b>
<b>Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				<b>119 685 899,41</b>	<b>92,01</b>
<b>Assurance</b>				<b>3 090 934,92</b>	<b>2,38</b>
ASR NEDERLAND NV 7.0% 07-12-43	XS2554581830	EUR	800 000	948 905,32	0,73
CNP ASSURANCES 0.375% 08-03-28	FR0014000XY6	EUR	1 000 000	950 823,01	0,73
CNP ASSURANCES 4.875% 16-07-54	FR001400RIX8	EUR	400 000	427 054,47	0,33
CNP ASSURANCES 5.25% 18-07-53	FR001400F620	EUR	700 000	764 152,12	0,59
<b>Automobiles</b>				<b>3 371 144,61</b>	<b>2,59</b>
General Motors Financial Co Inc 5.4% 08-05-27	US37045XEQ51	USD	1 300 000	1 134 307,97	0,87
NISSAN MOTOR 2.652% 17-03-26	XS2228683277	EUR	800 000	816 169,05	0,63
RENAULT 2.375% 25-05-26 EMTN	FR0014000NZ4	EUR	1 000 000	1 013 640,41	0,78
RENAULT 3.875% 30-09-30 EMTN	FR0014010DRI	EUR	400 000	407 027,18	0,31
<b>Banques commerciales</b>				<b>44 046 309,65</b>	<b>33,83</b>
ALPHA BANK 3.125% 30-10-31	XS3219374975	EUR	1 200 000	1 194 427,56	0,92
ALPHA BANK 6.0% 13-09-34 EMTN	XS2835739660	EUR	700 000	766 989,81	0,59
BANCA POPOLARE DI SONDRIO 3.875% 25-02-32	XS2411537033	EUR	1 000 000	1 040 385,62	0,80
BANCO BPM 3.125% 23-10-31 EMTN	IT0005675126	EUR	500 000	497 547,81	0,38
BANCO BPM 4.625% 29-11-27 EMTN	IT0005572166	EUR	400 000	416 655,34	0,32
BANKINTER 3.25% 03-11-33	ES0213679OU3	EUR	600 000	593 813,75	0,46
BANK MILLENNIUM 5.308% 25-09-29	XS2905432584	EUR	700 000	744 928,32	0,57
BCP 4.0% 17-05-32	PTBCPGOM0067	EUR	800 000	829 011,40	0,64
BNP PAR 3.494% 17-09-33 EMTN	FR0014012PH2	EUR	600 000	599 069,92	0,46
BPER BANCA 3.75% 22-10-27	IT0005571952	EUR	600 000	623 781,29	0,48
BQ POSTALE 3.5% 01-04-31 EMTN	FR001400SWX7	EUR	1 700 000	1 751 923,82	1,30
BQ POSTALE 3.5% 02-12-32	FR0014014O65	EUR	1 500 000	1 491 315,41	1,15
CA 3.125% 26-01-29 EMTN	FR001400SVD1	EUR	500 000	518 206,03	0,40
CA 5.134% 11-03-27	US22535EAH09	USD	1 000 000	876 852,85	0,67
CAIXA ECONOMICA MONTEPIO GERAL CEMG 3.5% 25-06-29	PTCMGAOM0046	EUR	400 000	410 957,10	0,32
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT 3.125% 26-11-30	DE000CZ457N3	EUR	300 000	299 728,77	0,23
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT 3.375% 28-08-28	DE000CZ43Z72	EUR	1 000 000	1 037 270,55	0,80
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT 4.125% 30-06-37	DE000CZ45ZY0	EUR	1 000 000	1 030 529,59	0,79
DEUTSCHE BK 2.625% 13-08-28	DE000A4DFSK4	EUR	1 200 000	1 209 405,70	0,93
DEUTSCHE BK 5.625% 19-05-31	DE000DL19VB0	EUR	1 000 000	1 039 519,32	0,80
DEUTSCHE BK NEW YORK BRANCH 4.469% 10-12-31	US251526DD89	USD	150 000	127 653,08	0,10
EFG EUROBANK 3.25% 12-03-30	XS2956845262	EUR	600 000	617 755,97	0,47
ERSTE GR BK 0.875% 15-11-32	AT0000A2U543	EUR	700 000	677 146,82	0,52
ERSTE GR BK 3.625% 26-11-35	AT0000A3NRE3	EUR	800 000	797 802,08	0,61
FORD MOTOR CREDIT 3.622% 27-07-28	XS3106098463	EUR	700 000	716 566,01	0,55
FORD MOTOR CREDIT 4.165% 21-11-28	XS2822575648	EUR	600 000	615 206,96	0,47
FORD MOTOR CREDIT 5.125% 05-11-26	US345397F810	USD	200 000	172 658,62	0,13
FORD MOTOR CREDIT 5.73% 05-09-30	US345397H485	USD	400 000	352 564,18	0,27
ICCREA BANCA 4.75% 18-01-32	XS2397352662	EUR	873 000	924 243,55	0,71
ING GROEP NV 2.125% 26-05-31	XS2176621170	EUR	1 200 000	1 214 461,32	0,93
KREDITANSTALT FUER WIEDERAUFBAU KFW 2.75% 20-02-31	DE000A382400	EUR	1 300 000	1 337 198,52	1,03

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Code ISIN	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
MBANK 8.375% 11-09-27	XS2680046021	EUR	1 000 000	1 065 276,44	0,82
MBANK SPOLKA AKCYJNA 3.7713999999999994% 03-03-32	XS3244863729	EUR	200 000	200 921,95	0,15
MBANK SPOLKA AKCYJNA 4.7784% 25-09-35	XS3090129332	EUR	1 000 000	1 054 547,52	0,81
MONTE PASCHI 3.625% 27-11-30	XS2947917527	EUR	1 000 000	1 017 033,29	0,78
NATIONWIDE BUILDING SOCIETY 3.0% 24-03-32	XS3025442479	EUR	800 000	817 919,23	0,63
NCG BAN 3.25% 14-02-31 EMTN	ES0265936072	EUR	700 000	723 105,85	0,56
Nova Kreditna Banka Maribor dd 3.5% 20-05-28	XS3050686321	EUR	900 000	926 536,32	0,71
NOVA LJUBLJANSKA BANKA DD 3.5% 21-01-29	XS2972971399	EUR	800 000	834 836,60	0,64
NOVO BAN 3.25% 01-03-27 EMTN	PTNOBFOM0009	EUR	500 000	518 531,37	0,40
NOVO BAN 3.375% 22-01-31 EMTN	PTNOBNOM0009	EUR	1 300 000	1 349 436,51	1,04
NOVO BAN 9.875% 01-12-33	PTNOBLOM0001	EUR	700 000	814 561,42	0,63
PIRAEUS BANK 3.0% 03-12-28	XS3085616079	EUR	700 000	702 059,63	0,54
PIRAEUS BANK 3.375% 02-12-31	XS3244184159	EUR	1 500 000	1 496 555,75	1,15
PKO Bank Polski 3.375% 16-06-28	XS2965663656	EUR	300 000	307 704,16	0,24
PKO Bank Polski 3.875% 12-09-27	XS2890435865	EUR	800 000	815 423,12	0,63
RCI BANQUE 3.375% 06-06-30	FR00140106Z3	EUR	500 000	509 672,60	0,39
RCI BANQUE 3.625% 03-11-32	FR0014013UK4	EUR	600 000	593 110,11	0,46
SANTANDER BANK POLSKA SPOLKA AKCYJNA 3.5% 07-10-31	XS3200021684	EUR	1 000 000	1 001 645,56	0,77
SG 3.5% 01-03-32 EMTN	FR0014014MO1	EUR	600 000	598 641,70	0,46
SG 5.25% 19-02-27	US83368TCA43	USD	900 000	789 915,49	0,61
TRIODOS BANK NV 2.25% 05-02-32	XS2401175927	EUR	800 000	804 375,23	0,62
TRIODOS BANK NV 3.875% 03-09-30	XS3170908118	EUR	600 000	611 048,63	0,47
TRIODOS BANK NV 4.875% 12-09-29	XS2897322769	EUR	1 000 000	1 050 009,59	0,81
UNICREDIT 3.725% 10-06-35 EMTN	IT0005654584	EUR	900 000	917 864,51	0,71
<b>Composants automobiles</b>				<b>1 036 189,66</b>	<b>0,80</b>
FORVIA 3.75% 15-06-28	XS2209344543	EUR	600 000	429 927,14	0,33
SCHAEFFLER AG 4.5% 12-05-32	DE000A460PC0	EUR	600 000	606 262,52	0,47
<b>Crédit à la consommation</b>				<b>823 958,25</b>	<b>0,63</b>
CAIXA CENTRAL DE CREDITO AGRICOLA MUTUO 3.625% 29-01-30	PTCCOOM0004	EUR	300 000	314 413,93	0,24
LANDSBANKINN HF 3.5% 24-06-30	XS3102045443	EUR	500 000	509 544,32	0,39
<b>Distribution de produits alimentaires de première nécessité</b>				<b>917 785,48</b>	<b>0,71</b>
TESCO CORPORATE TREASURY SERVICES 3.375% 06-05-32	XS2918558144	EUR	900 000	917 785,48	0,71
<b>Eau</b>				<b>2 175 551,89</b>	<b>1,67</b>
HOLDING D INFRASTRUCTURES DES METIERS 3.875% 31-01-31	XS3191437006	EUR	500 000	500 895,89	0,39
HOLDING D INFRASTRUCTURES DES METIERS 4.875% 24-10-29	XS2918553855	EUR	1 600 000	1 674 656,00	1,28
<b>Electricité</b>				<b>3 929 282,74</b>	<b>3,02</b>
AMPRION 3.875% 05-06-36 EMTN	DE000A4DFUF0	EUR	500 000	510 194,59	0,39
AMPRION 4.0% 30-09-40 EMTN	DE000A460N38	EUR	400 000	394 416,05	0,30
EDF 4.375% PERP EMTN	FR00140132E4	EUR	800 000	801 422,03	0,62
EDF 5.125% PERP EMTN	FR001400SMS8	EUR	200 000	206 031,56	0,16
EDP 4.375% 02-12-55 EMTN	PTEDP6OM0007	EUR	400 000	399 274,14	0,31
TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE 3.0% 22-07-31	XS3128477521	EUR	900 000	902 489,42	0,69
TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE 3.125% 17-02-32	XS3003427872	EUR	700 000	715 454,95	0,55
<b>Epargne et prêts hypothécaires</b>				<b>505 820,42</b>	<b>0,39</b>
CROWN EU HLD 3.75% 30-09-31	XS3188831658	EUR	500 000	505 820,42	0,39
<b>Equipements électriques</b>				<b>2 619 959,78</b>	<b>2,01</b>
PRYSMIAN 3.875% 28-11-31 EMTN	XS2948434266	EUR	1 000 000	1 027 254,25	0,79

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Code ISIN	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SCHNEIDER ELECTRIC SE 2.75% 04-07-30	FR0014014QW5	EUR	1 600 000	1 592 705,53	1,22
<b>Finances</b>				<b>200 864,95</b>	<b>0,15</b>
SMURFIT KAPPA TREASURY ULC 3.489% 24-11-31	XS3237109965	EUR	200 000	200 864,95	0,15
<b>FPI de détail</b>				<b>2 441 690,02</b>	<b>1,88</b>
CARMILA 3.75% 13-01-33 EMTN	FR0014010I26	EUR	400 000	396 384,05	0,30
CARMILA 3.875% 25-01-32 EMTN	FR001400STL8	EUR	400 000	415 642,68	0,32
MERCIALYS 1.8% 27-02-26	FR0013320249	EUR	1 000 000	1 014 506,30	0,79
MERCIALYS 4.0% 04-06-32	FR001400ZOM2	EUR	600 000	615 156,99	0,47
<b>Gestion et promotion immobilière</b>				<b>496 520,55</b>	<b>0,38</b>
PRAEMIA HEALTHCARE 3.875% 05-06-32	FR0014014EA7	EUR	500 000	496 520,55	0,38
<b>Gestion immobilière et développement</b>				<b>1 098 243,70</b>	<b>0,84</b>
CASTELLUM AB 4.125% 10-12-30	XS2895710783	EUR	200 000	205 463,67	0,16
VONOVIA SE 4.0% 12-11-36 EMTN	XS3222746458	EUR	900 000	892 780,03	0,68
<b>Infrastructure de transports</b>				<b>3 819 148,16</b>	<b>2,94</b>
ASTM 3.375% 16-02-32 EMTN	XS3203027654	EUR	1 200 000	1 183 487,67	0,91
ATLANTIA EX AUTOSTRADE 4.5% 24-01-30	XS2864439158	EUR	700 000	762 242,27	0,59
AUTOSTRADE PER L ITALILIA 4.25% 28-06-32	XS2775027043	EUR	1 200 000	1 269 623,67	0,98
MUNDYS 3.7% 29-09-31 EMTN	XS3192254632	EUR	600 000	603 794,55	0,46
<b>Marchés de capitaux</b>				<b>5 797 414,08</b>	<b>4,46</b>
ABN AMRO BK 6.339% 18-09-27	US00084EAE86	USD	1 300 000	1 144 273,04	0,88
AIB GROUP 3.75% 02-12-36 EMTN	XS3237229193	EUR	600 000	595 465,89	0,46
CESKA SPORITELNA AS 3.743% 09-09-32	XS3174780893	EUR	800 000	811 168,53	0,62
CESKA SPORITELNA AS 5.943% 29-06-27	XS2638560156	EUR	800 000	837 228,93	0,64
DANSKE MORTGAGE BANK 3.5% 29-01-29	XS2673564832	EUR	800 000	849 262,90	0,65
LLOYDS BANK CORPORATE MKTS PLC E 2.375% 09-04-26	XS2151069775	EUR	250 000	254 445,89	0,20
THERMO FISHER SCIENTIFIC FINANCE I BV 3.628% 01-12-35	XS3241802811	EUR	700 000	700 440,23	0,54
UNITED GROUP BV 6.25% 31-01-32	XS3250465385	EUR	600 000	605 128,67	0,47
<b>Produits alimentaires</b>				<b>515 032,18</b>	<b>0,40</b>
DANONE 3.438% 07-04-33 EMTN	FR001400YP56	EUR	500 000	515 032,18	0,40
<b>Produits chimiques</b>				<b>297 719,51</b>	<b>0,23</b>
LINDE PUBLIC LIMITED COMPANY 3.125% 20-11-32	XS3226699091	EUR	300 000	297 719,51	0,23
<b>Produits pharmaceutiques</b>				<b>424 063,07</b>	<b>0,33</b>
ITM ENTREPRISES 4.125% 29-01-30	FR001400WTD7	EUR	400 000	424 063,07	0,33
<b>Services aux collectivités</b>				<b>6 160 218,98</b>	<b>4,74</b>
A2A EX AEM 3.625% 30-01-35	XS2986639701	EUR	400 000	408 902,85	0,31
JAPAN 20 YEAR ISSUE 2.5% 20-06-45	JP1201931R78	JPY	400 000 000	2 042 087,56	1,58
LITHUANIA GOVERNMENT INTL BOND 3.625% 28-01-40	XS2979761926	EUR	1 300 000	1 276 932,48	0,98
POSTE ITALIANE 3.0% 03-12-30	XS3244877869	EUR	600 000	598 585,40	0,46
UNITED KINGDOM GILT 4.75% 22-10-43	GB00BPJJKP77	GBP	830 000	923 409,44	0,71
VEOLIA ENVIRONNEMENT 3.324% 17-06-32	FR0014010IP4	EUR	900 000	910 301,25	0,70
<b>Services aux entreprises</b>				<b>1 388 890,43</b>	<b>1,07</b>
CMA CGM 4.875% 15-01-32	XS3193815977	EUR	800 000	782 813,33	0,60
FCC SERVICIOS MEDIO AMBIENTE 3.715% 08-10-31	XS2905583014	EUR	600 000	606 077,10	0,47
<b>Services aux professionnels</b>				<b>1 296 650,22</b>	<b>1,00</b>
BUREAU VERITAS 3.375% 01-10-33	FR0014013058	EUR	700 000	698 709,70	0,54
MANPOWER 3.75% 13-12-30	XS3247024824	EUR	600 000	597 940,52	0,46
<b>Services clientèle divers</b>				<b>4 035 458,70</b>	<b>3,10</b>
AYVENS 3.875% 22-02-27	FR001400O457	EUR	500 000	524 377,05	0,40

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Code ISIN	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
AYVENS E3R+0.68% 19-11-27	FR001400XHW0	EUR	1 500 000	1 512 017,33	1,16
ISS GLOBAL AS 0.875% 18-06-26	XS2013618421	EUR	1 000 000	998 078,49	0,77
LEASYS E3R+0.5% 22-09-27 EMTN	XS3187014231	EUR	1 000 000	1 000 985,83	0,77
<b>Services de télécommunication diversifiés</b>				<b>6 900 008,55</b>	<b>5,30</b>
AT T 0.25% 04-03-26	XS2051361264	EUR	50 000	49 942,64	0,04
BRITISH TEL 3.375% 17-11-32	XS3227880021	EUR	400 000	397 740,33	0,31
ORANGE 3.75% 13-05-38 EMTN	FR00140144D1	EUR	900 000	881 680,68	0,68
TELECOM ITALIA SPA EX OLIVETTI 3.625% 30-09-30	XS3194057553	EUR	500 000	507 476,78	0,39
TELEFONICA EMISIONES SAU 3.941% 25-06-35	XS3103696087	EUR	1 000 000	1 011 326,68	0,78
TELEFONICA EMISIONES SAU 4.183% 21-11-33	XS2722162315	EUR	1 000 000	1 032 057,12	0,79
TELEFONICA EUROPE BV 6.75% PERP	XS2646608401	EUR	1 000 000	1 128 941,78	0,87
VERIZON COMMUNICATION 3.75% 06-08-37	XS3144675744	EUR	1 200 000	1 189 399,73	0,90
VERIZON COMMUNICATION 3.9962% 15-06-56	XS3226542861	EUR	700 000	701 442,81	0,54
<b>Services de télécommunication mobile</b>				<b>1 840 609,55</b>	<b>1,42</b>
INFRASTRUTTURE WIRELESS ITALIANE 3.625% 13-10-32	XS3201918318	EUR	700 000	696 725,73	0,54
INFRASTRUTTURE WIRELESS ITALIANE 3.75% 01-04-30	XS3040316971	EUR	1 100 000	1 143 883,82	0,88
<b>Services financiers diversifiés</b>				<b>16 020 938,90</b>	<b>12,32</b>
BANCO DE CREDITO SOCIAL 1.75% 09-03-28	XS2383811424	EUR	1 000 000	1 001 789,45	0,77
BANQUE STELLANTIS FRANCE 3.125% 20-01-28	FR001400WM69	EUR	600 000	621 477,45	0,48
CAJAMAR CAJACAJAMAR CAJA SCC 3.375% 16-02-28	ES0422714172	EUR	800 000	836 965,15	0,64
DIGITAL EURO FIN 3.75% 15-01-33	XS3233451718	EUR	400 000	397 538,41	0,31
ENEL FINANCE INTL NV 2.625% 24-02-28	XS3008888953	EUR	700 000	717 201,88	0,55
EURONEXT NV 2.625% 26-11-28	DK0030555156	EUR	300 000	300 017,01	0,23
HEIDELBERG MATERIALS FINANCE LUXEMBOURG 4.875% 21-11-33	XS2721465271	EUR	1 300 000	1 419 730,36	1,09
LKQ EUROPEAN HOLDINGS BV 4.125% 01-04-28	XS1799641045	EUR	1 200 000	1 219 117,00	0,94
NASDAQ 1.75% 28-03-29	XS1843442622	EUR	2 000 000	1 957 156,99	1,51
RECKITT BENCKISER TREASURY SERVICES 3.5% 10-09-34	XS3174782675	EUR	800 000	800 455,34	0,62
SLOVAKIA GOVERNMENT BOND 3.75% 27-02-40	SK4000026845	EUR	1 800 000	1 814 318,63	1,39
SOGECAP 5.0% 03-04-45	FR001400SZ86	EUR	400 000	430 102,08	0,33
TATRA BANKA AS 4.971% 29-04-30	SK4000025201	EUR	600 000	646 004,48	0,50
VODAFONE INTL FINANCING DAC 3.375% 03-07-33	XS3109655020	EUR	1 300 000	1 305 913,22	1,00
WENDEL 1.375% 26-04-26	FR0013417128	EUR	700 000	704 261,95	0,54
WENDEL 3.75% 11-08-33	FR0014012241	EUR	1 200 000	1 209 591,29	0,93
WORLDLINE 5.5% 10-06-30 EMTN	FR0014010A08	EUR	700 000	639 298,21	0,49
<b>Services liés aux technologies de l'information</b>				<b>1 725 379,40</b>	<b>1,33</b>
CAPGEMINI SE 1.625% 15-04-26	FR0013507852	EUR	600 000	605 944,77	0,47
TDC NET AS 5.618% 06-02-30	XS2582501925	EUR	1 000 000	1 119 434,63	0,86
<b>Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)</b>				<b>2 309 215,17</b>	<b>1,78</b>
ICADE PROMOTION 4.375% 22-05-35	FR001400ZRC6	EUR	400 000	405 415,51	0,31
INMOBILIARIA COLONIAL 2.0% 17-04-26	XS1808395930	EUR	1 000 000	1 013 290,96	0,79
INMOBILIARIA COLONIAL SOCIMI 3.125% 23-09-31	XS3182049935	EUR	900 000	890 508,70	0,68
<b>Soins et autres services médicaux</b>				<b>400 895,89</b>	<b>0,31</b>
FRESENIUS MEDICAL CARE AG 3.25% 24-11-30	XS3233499089	EUR	400 000	400 895,89	0,31
<b>TITRES D'OPC</b>				<b>8 730 694,75</b>	<b>6,71</b>
<b>OPCVM</b>				<b>8 730 694,75</b>	<b>6,71</b>
<b>Gestion collective</b>				<b>8 730 694,75</b>	<b>6,71</b>
BNP Paribas Easy Sustainable Japan UCITS ETF EUR Acc	IE000YARBD10	EUR	120 000	1 360 116,00	1,05

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Code ISIN	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
LBPAM ISR CONVERTIBLES EUROPE I	FR0010470609	EUR	100	1 631 152,00	1,25
OSTRUM ISR CASH EONIA Part Z2	FR0013188752	EUR	13	139 992,84	0,11
OSTRUM SRI CASH Part M	FR0010392951	EUR	519	5 599 433,91	4,30
<b>TITRES FINANCIERS MIS EN DÉPÔT</b>				<b>749 139,55</b>	<b>0,58</b>
<b>Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				<b>749 139,55</b>	<b>0,58</b>
<b>Services de télécommunication diversifiés</b>				<b>749 139,55</b>	<b>0,58</b>
AT T 0.25% 04-03-26	XS2051361264	EUR	750 000	749 139,55	0,58
<b>Total</b>				<b>129 165 733,71</b>	<b>99,30</b>

(\*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

## E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
V/EUR/GBP/20260115	1 019,90	0,00	GBP	3 566 700,05	EUR	-3 565 680,15
V/EUR/JPY/20260115	0,00	-502,48	JPY	50 850,01	EUR	-51 352,49
V/GBP/EUR/20260115	0,00	-24 323,49	EUR	4 451 984,91	GBP	-4 476 308,40
V/JPY/EUR/20260115	22 967,67	0,00	EUR	2 128 904,73	JPY	-2 105 937,06
V/USD/EUR/20260115	0,00	-12 680,97	EUR	4 564 510,39	USD	-4 577 191,36
<b>Total</b>	<b>23 987,57</b>	<b>-37 506,94</b>		<b>14 762 950,09</b>		<b>-14 776 469,46</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

## E3. Inventaire des instruments financiers à terme

### E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
EURO STOXX 50 0326	-30	0,00	-17 430,00	-1 752 300,00
OSE TOPIX FUT 0326	-7	0,00	-9 506,26	-1 297 985,24
<b>Sous-total 1.</b>		<b>0,00</b>	<b>-26 936,26</b>	<b>-3 050 285,24</b>
<b>2. Options</b>				
EURO STOXX 50 06/2026 CALL 6000	115	146 050,00	0,00	2 384 323,50
EURO STOXX 50 12/2026 CALL 6000	150	386 250,00	0,00	3 770 207,91
EURO STOXX 50 12/2026 CALL 6600	-150	0,00	-109 350,00	-1 589 742,05
S&P 500 INDEX 06/2026 CALL 7300	15	69 926,35	0,00	1 309 848,23
<b>Sous-total 2.</b>		<b>602 226,35</b>	<b>-109 350,00</b>	<b>5 874 637,59</b>
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>		<b>602 226,35</b>	<b>-136 286,26</b>	<b>2 824 352,35</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
AUST 10Y BOND 0326	60	0,00	-2 836,13	3 729 867,70
EURO BOBL 0326	116	19 490,00	0,00	13 474 560,00
EURO BTP 0326	-5	2 100,00	0,00	-600 900,00
EURO BUND 0326	3	750,00	0,00	382 710,00
EURO-OAT 0326	-169	87 290,00	0,00	-20 379 710,00
EURO SCHATZ 0326	3	0,00	-315,00	320 370,00
FV CBOT UST 5 0326	-10	3 931,36	0,00	-930 688,31
TU CBOT UST 2 0326	-9	778,30	0,00	-1 599 984,30
XEUR FGBX BUX 0326	-2	3 640,00	0,00	-220 240,00
<b>Sous-total 1.</b>		<b>117 979,66</b>	<b>-3 151,13</b>	<b>-5 824 014,91</b>
<b>2. Options</b>				
EUREX EURO BUND 02/2026 PUT 125	-225	0,00	0,00	4 558 808,25
EUREX EURO BUND 02/2026 PUT 126.5	150	0,00	-7 500,00	-6 212 212,50
LIFFE 3M EURIBOR 12/2026 CALL 98.25	250	0,00	-26 562,50	10 523 175,00
<b>Sous-total 2.</b>		<b>0,00</b>	<b>-34 062,50</b>	<b>8 869 770,75</b>
<b>3. Swaps</b>				
E6R/0.0/FIX/2.1906	11 700 000	113 375,84	0,00	11 700 000,00
E6R/0.0/FIX/2.2412	10 000 000	84 141,70	0,00	10 000 000,00
E6R/0.0/FIX/2.425	755 000	110 467,29	0,00	755 000,00
FIX/2.48/E6R/0.0	1 800 000	0,00	-35 994,26	1 800 000,00
<b>Sous-total 3.</b>		<b>307 984,83</b>	<b>-35 994,26</b>	<b>24 255 000,00</b>
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>		<b>425 964,49</b>	<b>-73 207,89</b>	<b>27 300 755,84</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>4. Autres instruments</b>				
ITRAXX EUROPE S44 V1	-17 700 000	0,00	-412 075,47	-17 700 000,00
ITRAXX EUR XOVER S44	-4 500 000	0,00	-502 687,31	-4 500 000,00
<b>Sous-total 4.</b>		<b>0,00</b>	<b>-914 762,78</b>	<b>-22 200 000,00</b>
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>-914 762,78</b>	<b>-22 200 000,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

#### E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

## E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	129 165 733,71
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-13 519,37
Total instruments financiers à terme - actions	465 940,09
Total instruments financiers à terme - taux	352 756,60
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	-914 762,78
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	1 319 582,89
Autres passifs (-)	-300 893,99
Passifs de financement (-)	0,00
<b>Total = actif net</b>	<b>130 074 837,15</b>

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part LBPAM ISR PRO ALTO I	EUR	40 000,00000	1 002,13
Part LBPAM ISR PRO ALTO M	EUR	79 487	1 132,12

## ANNEXE SFDR

**Dénomination du produit** : LBPAM ISR PRO ALTO (ci-après, le "Produit Financier")

**Identifiant d'entité juridique**: 969500TG4UB7UCAH720

LBP AM (ci-après, la « Société de Gestion »)

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durable sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

### Ce Produit Financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?



OUI



NON

Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : \_\_\_%

Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : \_\_\_%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de 0% d'investissement durables

Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

Ayant un objectif social

Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables



## Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Produit Financier appliquait la (les) démarches ESG suivante(s) :

Promouvoir une conduite des affaires par les entreprises plus responsable en identifiant et sélectionnant les émetteurs qui :

- Proposaient des innovations, des solutions aux principaux enjeux : démographie, urbanisation, environnement, climat, agriculture, alimentation, santé publique...
- Anticipaient l'importance de ces enjeux par une conduite, une responsabilité sur les quatre axes de la philosophie ESG de la Société de Gestion.

Cette analyse a reposé sur la philosophie GREaT, propre à la Société de Gestion, et articulée autour des 4 piliers suivants :

- **G**ouvernance responsable
- Gestion durable des **R**essources
- Transition **É**nergétique
- Développement des **T**erritoires

La démarche ESG de la gestion du Produit Financier différait selon le type d'investissement concerné :

### A. Investissements en OPC

La stratégie de gestion du Produit Financier visait à investir dans d'autres OPC, dont au moins 90% devaient avoir obtenu le Label ISR français.

### B. Investissements en titres vifs

La démarche ESG mise en œuvre par la Société de Gestion visait à identifier et sélectionner les émetteurs qui :

- Proposaient des innovations, des solutions aux principaux enjeux : démographie, urbanisation, environnement, climat, agriculture, alimentation, santé publique...
- Anticipaient l'importance de ces enjeux par une conduite, une responsabilité sur les quatre axes de la philosophie ESG de la Société de Gestion.

Cette analyse reposait sur la philosophie GREaT, propre à la Société de Gestion, et s'articulait autour des 4 piliers suivants :

- **G**ouvernance responsable
- Gestion durable des **R**essources
- Transition **É**nergétique

- Développement des Territoires

Par ailleurs, dans le cadre de la gestion de sa liquidité, le Produit Financier pouvait investir dans des OPC ayant obtenu le label ISR français<sup>1</sup>.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Indicateur	Contrainte associée						
Méthodologie d'analyse ESG GREaT	<p>Rappel de l'indicateur :</p> <p>La note moyenne obtenue par le portefeuille selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT (telle que décrite dans le document précontractuel) devait être meilleure que la « <b>Note Moyenne Améliorée</b> » de son Univers d'Analyse (constitué des valeurs composant le ou les indice(s) ou ensemble(s) suivants : [(Bloomberg Euro-Aggregate (toutes maturités))+ (ICE BofA ML Euro HY Constrained + émetteurs dont la notation financière est comprise entre BB+ et B- ou non renseignée)] et faisant l'objet d'une analyse ESG<sup>2</sup>). La Note Moyenne Améliorée correspond à la note moyenne de l'Univers d'Analyse obtenue après élimination de 30% des valeurs (comprenant les filtres suivants : listes d'exclusion et note ESG GREaT<sup>3</sup>).</p> <p>Cette contrainte a fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous.</p> <p>A titre d'exemple, le score obtenu au 31/12/2025 était le suivant :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Indicateur</th> <th>Score du portefeuille*</th> <th>Score cible*</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Score Great Moyen</td> <td>7.34</td> <td>7.06</td> </tr> </tbody> </table> <p>Dans le référentiel de notation GREaT, 10 est la meilleure note et 1 la plus mauvaise</p>	Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible*	Score Great Moyen	7.34	7.06
Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible*					
Score Great Moyen	7.34	7.06					
Transition bas-carbone des émetteurs à fort impact climatique	<p>Le Produit Financier assurait qu'au moins 15% des émetteurs des « secteurs à fort impact climatiques » tels que décrits par le Règlement Délégué (UE) 2022/1288 (« Règlement Délégué SFDR ») étaient dotés d'un plan de transition crédible vis-à-vis des objectifs climatiques fixés par l'accord de Paris, selon l'analyse de la Société de Gestion.</p>						

<sup>1</sup> Ou un label reconnu équivalent par le comité du label ISR français.

<sup>2</sup> Correspond aux émetteurs faisant l'objet d'une notation GREaT ou identifiés sur une liste d'exclusion.

<sup>3</sup> Le filtre de la note ESG consiste à exclure les émetteurs les plus mal notés.

	<p>Cette contrainte a fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous.</p> <p>A titre d'exemple, le score obtenu au 12/31/2025 00:00:00 était le suivant :</p> <table border="1" data-bbox="611 510 1334 779"> <thead> <tr> <th data-bbox="611 510 831 607">Indicateur</th> <th data-bbox="831 510 1037 607">Score du portefeuille*</th> <th data-bbox="1037 510 1334 607">Score cible *</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="611 607 831 779">KPI transition des émetteurs à fort impact climatique</td> <td data-bbox="831 607 1037 779">64,73%</td> <td data-bbox="1037 607 1334 779">15%</td> </tr> </tbody> </table>	Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible *	KPI transition des émetteurs à fort impact climatique	64,73%	15%
Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible *					
KPI transition des émetteurs à fort impact climatique	64,73%	15%					
Investissements dans des OPC appliquant des critères ESG dans la sélection de leurs investissements	<p>Le Produit Financier visait à investir à hauteur de 90% minimum d'OPC ayant reçu le label ISR français ou un label reconnu équivalent par le comité du label ISR.</p> <p>Cette contrainte a fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous.</p> <p>A titre d'exemple, au 31/12/2025 Le Produit Financier était investi à hauteur de 94,28% dans des OPC ayant reçu le label ISR ou un label équivalent.</p>						

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Indicateurs Clés de Performance

Les indicateurs clés de performance utilisés par le Produit Financier peuvent évoluer pour différentes raisons et notamment lorsque des indicateurs plus pertinents deviennent disponibles ou que cela est exigé par la réglementation française ou européenne.

L'indicateur utilisé à la date de clôture de la période considérée est indiqué à la première ligne du tableau.

Indicateur 1

	2024	2023	2022
Indicateur	<i>Trajectoire Net Zero</i>	<i>Trajectoire Net Zero</i>	<i>Trajectoire Net Zero</i>
Description indicateur	<i>Part des entreprises dont les</i>	<i>Part des entreprises dont les</i>	<i>Part des entreprises dont les</i>

	<i>objectifs de réductions des émissions de gaz à effet de serre sont validés par SBTI.</i>	<i>objectifs de réductions des émissions de gaz à effet de serre sont validés par SBTI.</i>	<i>objectifs de réductions des émissions de gaz à effet de serre sont validés par SBTI.</i>
Produit financier	34.2 %	34.47 %	16.83 %
Valeur comparable	24.23 %	18.94 %	13.87 %

Indicateur 2

	2024	2023	2022
Indicateur	<i>Droits Humains</i>	<i>Droits Humains</i>	<i>Droits Humains</i>
Description indicateur	<i>L'indicateur mesure la part des investissements dans des entreprises signataires du Pacte Mondial des Nations Unies.</i>	<i>L'indicateur mesure la part des investissements dans des entreprises signataires du Pacte Mondial des Nations Unies.</i>	<i>L'indicateur mesure la part des investissements dans des entreprises signataires du Pacte Mondial des Nations Unies.</i>
Produit financier	89.41 %	72.05 %	63.05 %
Valeur Comparable	61.79 %	52.65 %	59.55 %

Investissement dans des OPC labélisés ISR

	2024	2023	2022
Part des investissements en OPC labélisés ISR	99,41%	95,65%	95,47%

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Non applicable, le Produit Financier ne visait pas la réalisation d'Investissements Durables au sens du Règlement SFDR

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

*Non applicable car le Produit Financier ne visait pas la réalisation d'Investissements Durables au sens du Règlement SFDR.*

*Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

*Non applicable car le Produit Financier ne visait pas la réalisation d'Investissements Durables au sens du Règlement SFDR.*

*Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?  
Description détaillée :*

*Non applicable car le Produit Financier ne visait pas la réalisation d'Investissements Durables au sens du Règlement SFDR.*

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas cause de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

*Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'union de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.*

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Oui

L'approche appliquée pour assurer la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité a différé selon le type d'investissement concerné :

### A. Investissements en OPC

La prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité était assurée par les sociétés de gestion des OPC sous-jacents. La Société de Gestion a privilégié les investissements dans des OPC qui mettaient en œuvre une démarche ISR compatible avec sa propre philosophie. Des informations complémentaires sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité par les fonds sous-jacents peuvent être trouvées dans les rapports annuels desdits fonds.

### B. Investissements en titres vifs

Le Produit Financier a pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au travers des différents éléments de sa stratégie d'investissement, à savoir :

- La politique d'exclusion<sup>4</sup> ;
- l'analyse et la sélection des titres en portefeuille, selon la méthode détaillée dans le corps du document précontractuel ;
- la politique d'engagement actionnarial et de vote<sup>5</sup> ;
- L'attention particulière portée à l'identification, au suivi et au traitement des controverses, selon l'approche précisée dans la politique d'exclusion.

Des informations plus détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans la déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité publié sur le site internet de la Société de Gestion :

<https://www.lbpam.com/fr/publications/declaration-relative-incidences-negatives-investissement-durabilite>

Non



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 31/12/2025, les principaux investissements du Produit Financier étaient les suivants :

<sup>4</sup> Disponible sur le site internet de la Société de Gestion <https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion>

<sup>5</sup> Les politiques et rapports sur les pratiques d'engagement et de vote sont disponibles sur le site internet de la Société de gestion <https://www.lbpam.com/fr/publications/publications-rapports>

Investissement les plus importants	Type d'asset	Secteur	% d'actifs	Pays
OSTRUM SRI CASH M (C/D) EUR	Autres et Liquidités		4,3%	France
JAPAN GOVT 20-YR 2.500% 20-06-45	Obligations	Gouvernement	1,57%	Japon
NASDAQ INC 1.750% 28-03-29	Obligations	Finance	1,5%	Etats-Unis
SLOVAKIA GOVT 3.750% 27-02-40	Obligations	Gouvernement	1,39%	Slovaquie
LA BANQUE POSTAL TR 01-04-31	Obligations	Finance	1,35%	France
HOLDING D'INFRAS 4.875% 24-10-29	Obligations	Services aux Collectivités	1,29%	Luxembourg
LBPAM EUROPE CONVERTIBLES SRI I	OPC		1,25%	Euroland
SCHNEIDER ELEC 2.750% 04-07-30	Obligations	Industrie	1,22%	Etats-Unis
AYVENS SA TR 19-11-27	Obligations	Biens de consommation non-cycliques	1,16%	France
PIRAEUS BANK TR 02-12-31	Obligations	Finance	1,15%	Grèce
LA BANQUE POSTAL TR 02-12-32	Obligations	Finance	1,15%	France
HEIDELBERG MATR 4.875% 21-11-33	Obligations	Industrie	1,09%	Allemagne
BNP EASY JAPAN ESG ENH FP EUR	OPC		1,05%	Irlande
NOVO BANCO TR 22-01-31	Obligations	Finance	1,04%	Etats-Unis
KFW 2.750% 20-02-31	Obligations	Finance	1,03%	Allemagne



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

### ● Quelle était l'allocation des actifs ?

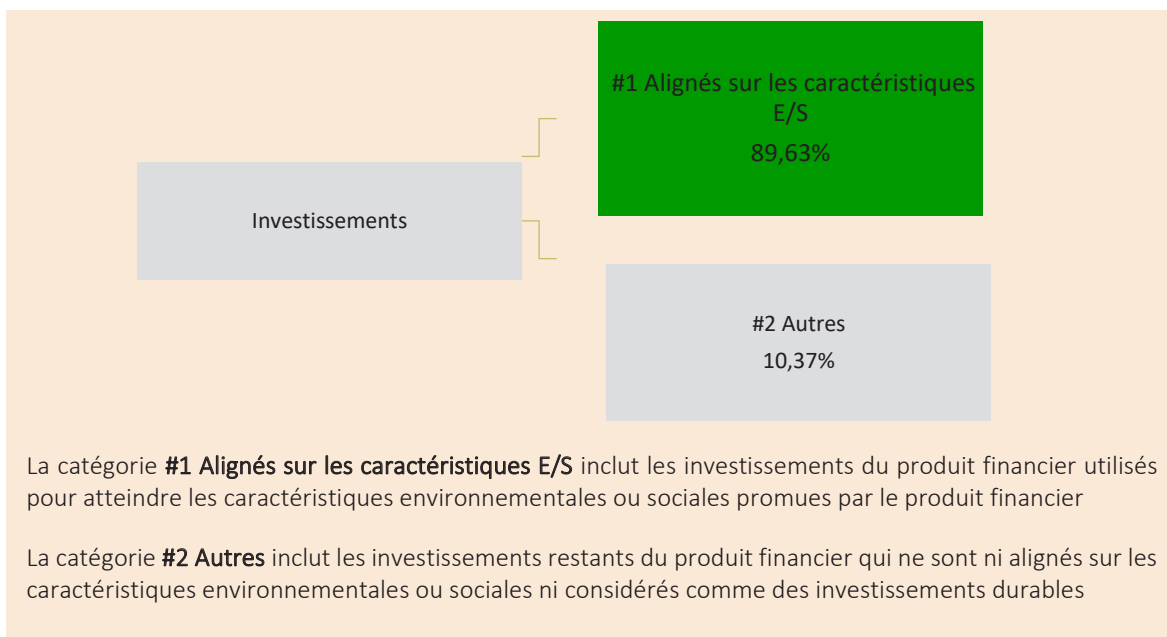
Le Produit Financier s'est engagé sur une proportion minimale de 80% d'investissement alignés avec les caractéristiques promues par le Produit Financier, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement.

Au 31/12/2025, la proportion d'investissements alignés avec les caractéristiques promues était de 89,63%.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

La partie restante de l'investissement du produit financier pouvait être utilisée à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier.

Enfin, le Produit Financier était investi à hauteur de 5,71% de son actif net dans des activités alignées avec la Taxinomie Européenne. L'alignement des activités des entreprises sous-jacentes avec la Taxinomie de l'UE n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs.



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Au 31/12/2025, la répartition sectorielle des investissements était la suivante :

Investissement en obligations, qui représentait 92,6% de l'AuM :

Bics1	Poids
Matériaux de base	0,23%
Communications	8,21%
Biens de consommation cycliques	6,6%
Bien de consommation non cycliques	10,42%
Finance	49,17%
Gouvernement	4,66%
Industrie	6,59%
Technologie	0,47%
Services aux collectivités	6,26%

Investissement en Autres et Liquidité, OPC et dérivés, qui représentait 7,4% de l’AuM :

Autres	Poids
OPC	2,3%
Autres et liquidités	5,17%
Produits dérivés	-0,07%

Au 31/12/2025, la part d’investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, telle que définie dans l’annexe I. au règlement délégué SFDR 2022/1288, était de 3,33% de l’actif net du fonds.



**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l’UE<sup>6</sup> ?**

**Le Produit Financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l’énergie nucléaire conformes à la Taxinomie de l’UE?**

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l’énergie nucléaire

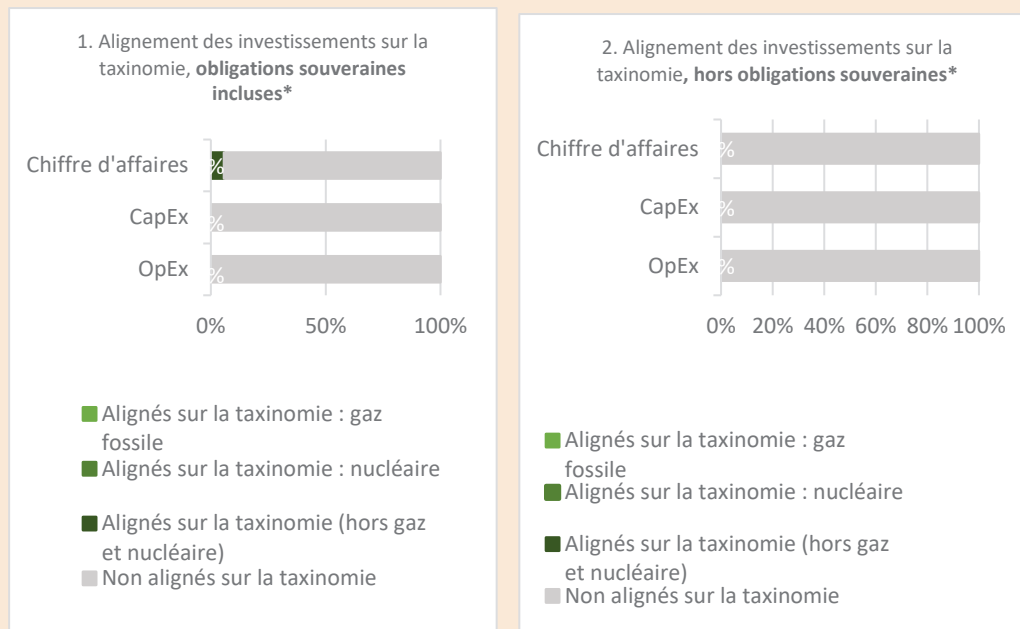
Non

<sup>6</sup> Les activités liées au gaz fossiles et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l’UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l’UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L’ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l’énergie nucléaire qui sont conforme à la taxinomie de l’UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1212 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi , ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\*Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

A ce jour, la société de gestion n'a pas été en mesure de calculer l'alignement taxinomique hors obligations souveraines. **Les données ci-dessus ont été calculées** au 31/12/2025. A cette date, la proportion d'investissement dans des obligations souveraines était de 4,66%.

La Société de Gestion travaille actuellement à l'acquisition et à l'intégration de données extra-financière qui lui permettront de produire ce reporting.

Ces indicateurs sont calculés à partir des données taxinomiques publiées par les entreprises ou, lorsque les entreprises ne publient pas l'information ou qu'elles ne sont pas tenues de publier cette information en application de la réglementation européenne, à partir de données estimées par des fournisseurs tiers sur la base des publications de ces entreprises, en ligne avec les exigences fixées par les co-législateurs et superviseurs européens sur le recours aux données estimées.

La Société de Gestion n'a pas été en mesure de calculer ou d'estimer l'alignement avec la Taxinomie des dépenses de CapEx et d'OpEx des entreprises investies par le Produit Financier. La Société s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour produire ses indicateurs pour le prochain exercice.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes était de 0,24% % et 0,34% % respectivement au 31/12/2025.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

*Non applicable*



**Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Comme indiqué précédemment, ce produit financier a promu des caractéristiques environnementales ou sociales mais ne visait pas la réalisation d'investissements durables



**Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Comme indiqué précédemment, ce produit financier a promu des caractéristiques environnementales ou sociales mais ne visait pas la réalisation d'investissements durables



**Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

La catégorie "Autres", qui a représenté 10,37% de l'actif net de l'OPC au 31/12/2025, contenait tout type d'actifs. Ces actifs pouvaient être utilisés à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier. Ils sont couverts par les garanties environnementales et sociales minimales suivantes (mises en œuvre sur l'intégralité du portefeuille) :

- les exclusions appliquées par la Société de Gestion, précisées dans la politique d'exclusion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion> ;
- la politique d'engagement et de vote pour les investissements en actions.



**Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Afin de veiller au respect, par le Produit Financier, des contraintes extra-financières fixées par le prospectus, et donc de confirmer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales, la Société de Gestion a mis en place un outil de suivi dédié aux caractéristiques

environnementales et sociales promues par le Produit Financier. Cet outil vise à assister les gérants dans la modélisation et le suivi des contraintes associées aux caractéristiques du Produit Financier, et notamment les indicateurs définis à la section « **Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit Financier** » de l'annexe SFDR au prospectus. Lorsque des nouveaux indicateurs n'ont pas encore été développés dans l'outil de suivi, les gérants assurent un suivi ad hoc.

La Direction des risques assure également un suivi du respect des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit.

Enfin, le respect du process de gestion sur les caractéristiques extra-financières est intégré au plan de contrôle biennuel réalisé par la fonction de Conformité et du Contrôle Interne.



### **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?**

- **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**

*Non applicable*

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

*Non applicable*

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

*Non applicable*

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

*Non applicable*



**RSM Paris**

5-7, rue des Italiens

75 009 Paris

France

Tél. : +33 (0) 1 47 63 67 00

Fax : +33 (0) 1 47 63 69 00

[www.rsmfrance.fr](http://www.rsmfrance.fr)

## **LBPAM ISR PRO ALTO**

### **FONDS COMMUN DE PLACEMENT**

*Régulé par le livre II du Code monétaire et financier*

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le **31 DECEMBRE 2025**

A la société de gestion du FCP,

## 1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif **LBPAM ISR PRO ALTO** constitué sous forme du fonds commun de placement (ci-après le "FCP") relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2025**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Certaines informations nécessaires à l'établissement de notre rapport nous ayant été transmises tardivement, nous n'avons pas été en mesure d'établir la présente attestation dans le délai prévu par la réglementation en vigueur.

## 2. FONDEMENT DE L'OPINION

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

## 3. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### **4. VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

#### **5. RESPONSABILITÉS DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

#### **6. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris

**RSM PARIS**

Société de Commissariat aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

**Ratana LYVONG**  
**Associé**

Signé par Ratana Lyvong  
Le 22 avr. 2026

A blue ink signature of Ratana Lyvong.

doc\_evvW  
tx\_kZZm7YX8DZ3